



## **EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES**

### RAPPORT DE

### L'ARGENTINE

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par l'Argentine est reproduite ci-après.

---

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur l'Argentine.

---

**Table des matières**

<b>1 INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>2 ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE .....</b>	<b>3</b>
2.1 Résultats macroéconomiques .....	3
2.2 Politique fiscale .....	5
2.3 Emploi et politique des revenus .....	5
2.4 Investissements .....	8
2.5 Évolution du commerce extérieur .....	10
2.6 Dette .....	12
2.7 Défis économiques.....	14
<b>3 ÉVOLUTION SECTORIELLE.....</b>	<b>15</b>
3.1 Secteur agricole .....	15
3.2 Secteur manufacturier.....	18
3.3 Croissance des exportations.....	19
3.4 Stratégie de développement durable, inclusif et fédéral.....	20
3.5 Promotion de la créativité et de l'innovation.....	20
3.6 Promotion de l'investissement privé et de l'accroissement de la productivité .....	21
3.7 Réduction des écarts entre les hommes et les femmes.....	22
3.8 Promotion du développement au niveau fédéral .....	22
3.9 Micro, petites et moyennes entreprises (MPME).....	23
3.10 Le défi de la COVID-19.....	25
<b>4 PARTICIPATION AUX ORGANISATIONS ET INSTANCES INTERNATIONALES .....</b>	<b>26</b>
4.1 L'Argentine et le G-20.....	26
4.1.1 Participation au Groupe de travail sur le commerce et l'investissement (TIWG) .....	26
4.1.2 Forum mondial sur les surcapacités de production d'acier (GFSEC) .....	27
4.2 L'Argentine et l'OMC .....	27
4.2.1 Participation aux comités permanents .....	27
4.2.2 Règlement des différends .....	28
4.2.3 Négociations .....	28
4.2.4 Mécanisme de surveillance.....	29
<b>5 L'ARGENTINE ET L'INTÉGRATION RÉGIONALE .....</b>	<b>30</b>
5.1 MERCOSUR.....	30
5.2 Association latino-américaine d'intégration (ALADI) et accords extrarégionaux.....	33
5.3 Accords de promotion et de protection réciproque des investissements .....	33
5.4 Négociations extrarégionales.....	34
5.5 Système global de préférences commerciales (SGPC) .....	34
<b>6 FACILITATION, SIMPLIFICATION ET INFORMATISATION DES PROCÉDURES ET FORMALITÉS DOUANIÈRES .....</b>	<b>34</b>
<b>7 CONCLUSION ET PERSPECTIVES .....</b>	<b>36</b>
<b>ANNEXE 1.....</b>	<b>37</b>

## 1 INTRODUCTION

1.1. Le présent examen de la politique commerciale de l'Argentine se déroule alors que le monde subit les lourdes conséquences de la COVID-19 dans le domaine sanitaire, ce qui a eu des répercussions dans le domaine économique, commercial et social dans une grande partie du monde. Cette situation a fortement affecté les résultats économiques et commerciaux des pays du monde, et plus particulièrement ceux des pays en développement. Dans le cas de l'Argentine, ces conséquences se font fortement sentir pendant la dernière partie de la période à l'examen.

1.2. Depuis le dernier examen de la politique commerciale de la République argentine, le pays a connu deux phases bien distinctes du point de vue macroéconomique. Entre 2013 et 2017, les années de croissance et de déclin se sont succédées, tandis que, depuis 2018, une période de récession a commencé et s'est poursuivie jusqu'à l'année de la pandémie de COVID-19, l'année 2020.

1.3. La première partie du rapport analyse l'évolution économique, notamment les aspects macroéconomiques, les aspects liés à la fiscalité, à l'emploi, aux investissements, à l'évolution du commerce extérieur et à la dette.

1.4. Sont ensuite abordés les aspects sectoriels, concernant notamment le secteur agricole et le secteur manufacturier, ainsi que les MPME. Sont également abordés des thèmes liés aux conséquences de la COVID-19.

1.5. La troisième partie du rapport est consacrée à la politique de commerce extérieur. Cette section présente les activités menées dans le cadre multilatéral (G-20, OMC) et régional (MERCOSUR, ALADI).

1.6. Enfin, les conclusions du rapport sont présentées.

## 2 ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

### 2.1 Résultats macroéconomiques

2.1. La dynamique macroéconomique argentine pendant la période 2013-2020 montre deux phases bien distinctes. Entre 2013 et 2017, les années de croissance et de déclin se sont succédées, tandis que, depuis 2018, une période de récession a commencé et s'est poursuivie jusqu'à l'année de la pandémie de COVID-19, l'année 2020.

2.2. Ainsi, pendant la première sous-période, le produit intérieur brut (PIB) à prix constants a augmenté en 2013 (2,4%), 2015 (2,7%) et 2017 (2,8%), mais a diminué en 2014 (-2,5%) et en 2016 (-2,1%). De sorte que, bien que le PIB ait atteint en 2017 son niveau le plus élevé de la série, il s'est établi quasiment au même niveau qu'en 2013, la croissance cumulée s'élevant seulement à 0,8%.

2.3. Du côté de la demande, en 2017, la consommation privée a dépassé de 2,5% son niveau de 2013, tandis que la formation brute de capital fixe (FBCF) a augmenté de 3,1% par rapport à cette année-là et a été inférieure d'à peine 2% à son plus haut niveau enregistré en 2011, le taux d'investissement atteignant ainsi 21,6% en 2017. Du côté de l'offre, la participation de l'industrie au PIB mesuré aux prix de 2004 a diminué, tombant de 18,2% en 2013 à 16,7% en 2017. Il en va de même du secteur du commerce (13,7% en 2013 contre 13,0% en 2017) et de celui de la construction (3,1% en 2013 contre 3,0% en 2017). En revanche, la participation de secteurs tels que le transport et les communications (7,5% contre 8,1%), l'agriculture (6,6% contre 7,1%) et les activités immobilières, les services aux entreprises et les services de location (9,9% contre 10,2%), a augmenté.

2.4. Pendant la seconde sous-période, à partir de 2018, une phase de récession économique a commencé, avec trois années consécutives de contraction du PIB, ce qui ne s'était pas produit depuis la période 1999-2002. Des baisses de -2,6% en 2018 et de -2,1% en 2019 ont été enregistrées, tandis qu'en 2020 le PIB a chuté de -9,9% en raison du déclenchement de la pandémie de COVID-19, qui a entraîné des chutes historiques des économies à l'échelle mondiale et l'Argentine n'a pas fait exception. Bien que la baisse de 2020 soit la plus forte enregistrée depuis le début de la série en

2004, elle reste inférieure à celle enregistrée en 2002, année où l'économie a enregistré une contraction de -10,9%, d'après les chiffres aux prix de 1993.

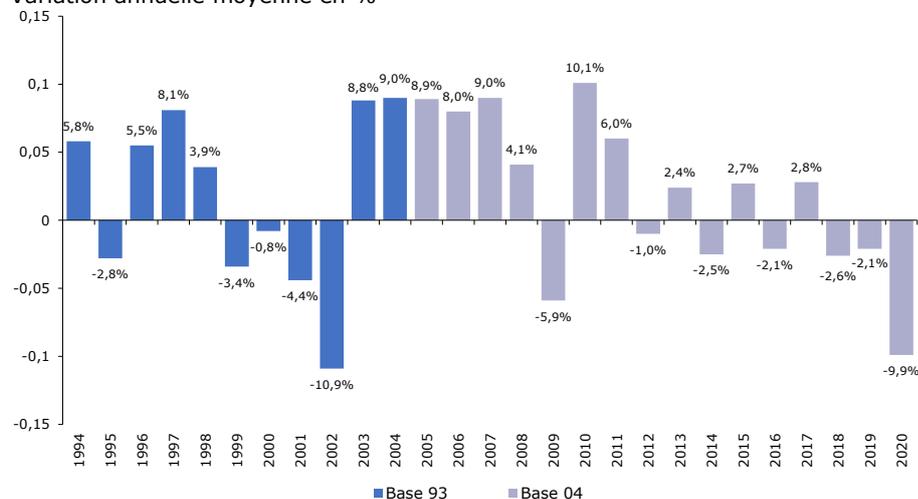
2.5. Ainsi, alors que la récession des années 2018 et 2019 s'est expliquée par des dynamiques internes de l'économie nationale – endettement, restrictions extérieures, augmentation du taux de change, incidence sur les revenus et la demande agrégée –, la baisse de 2020 a résulté du contexte international défavorable dû à la crise sanitaire. Les principales conséquences de la pandémie se sont faites sentir au deuxième trimestre de 2020, avec une baisse du PIB de -19,0% en glissement annuel et de -15,8% d'un trimestre à l'autre, d'après les chiffres corrigés des variations saisonnières, au moment où il y a eu le plus grand nombre de restrictions à la circulation afin de protéger la santé de la population du fait de l'incertitude causée par le nouveau virus, pendant que le système de santé s'adaptait. Toutefois, au deuxième trimestre de 2020, avec l'assouplissement progressif des restrictions et une série de mesures adoptées par le gouvernement national pour atténuer les effets économiques et en matière de revenus sur les familles et les entreprises, l'activité économique a amorcé un processus de redressement. Le PIB a enregistré une croissance trimestrielle corrigée des variations saisonnières de 13,2% au troisième trimestre et de 4,4% au quatrième trimestre, tandis que la baisse en glissement annuel diminuait pour s'établir respectivement à -10,2% et -4,3% aux troisième et quatrième trimestres. De plus, au niveau sectoriel, un redressement a pu être observé dans différents secteurs vers la fin de l'année et déjà, au quatrième trimestre, certains secteurs ont pu enregistrer une croissance en glissement annuel, tels que les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et de l'intermédiation financière. Ainsi, le PIB a culminé au quatrième trimestre de l'année avec un niveau similaire à celui du premier trimestre, avant le début de la pandémie (-0,5%).

2.6. Dans les comptes annuels, toutes les composantes de la demande ont achevé l'année 2020 à la baisse, avec des contractions de -13,8% de la consommation privée – soit la chute la plus importante depuis le début de la série en 2004 – et de -12,9% de la formation brute de capital fixe. Du côté de l'offre, en 2020, l'activité de tous les secteurs – à l'exception du secteur de l'électricité, du gaz et de l'eau (+1,4%) – a baissé, tandis que 12 des 16 secteurs considérés, en plus de la fiscalité, ont enregistré les baisses les plus importantes depuis le début de la série en 2004. Les secteurs les plus touchés par les mesures de restriction de la circulation ont été l'hôtellerie et la restauration (-49,1%), les autres activités de services (-38,4%) et la construction (-22,6%).

2.7. Ainsi, à la fin de l'année 2020, l'économie affichait un niveau de PIB inférieur de -13,3% à celui de 2013, avec des baisses de la formation brute de capital fixe de -28,9% et de la consommation privée de -19,9% sur la même période. Il en résulte que le taux d'investissement est tombé de 20,3% du PIB en 2013 à 16,6% en 2020, soit le niveau le plus faible depuis 2005, tandis que le taux de la consommation privée est tombé de 73,0% du PIB en 2013 à 67,4% en 2020. Seuls 5 des 16 secteurs du côté de l'offre ont affiché en 2020 un niveau supérieur à celui de 2013 (agriculture; électricité, eau et gaz; administration publique; éducation et santé).

## PIB

Variation annuelle moyenne en %



Source: Ministère de l'économie sur la base des données de l'INDEC.

2.8. En conséquence de la dynamique macroéconomique qui vient d'être décrite, ainsi que des augmentations successives du taux de change pendant la période considérée, le PIB courant par habitant en dollars est tombé de 14 514 USD en 2013 – avec un plus haut à 14 903 USD en 2015 – à 10 133 USD en 2019 et 8 582 USD en 2020.

## 2.2 Politique fiscale

2.9. L'amélioration du recouvrement des impôts enregistrée en 2020 et 2021, malgré les effets néfastes de la pandémie mondiale de COVID-19, a résulté de la décision politique du gouvernement national de renforcer le caractère progressif du système fiscal national par l'intermédiaire d'une série de réformes engagées avec l'adoption de la Loi n° 27.541 sur la solidarité sociale et la relance de la production dans le cadre de l'urgence publique.

2.10. Entre 2019 et 2020, le recouvrement des impôts mesuré en pourcentage du PIB est passé de 23,93% à 25,49%. Cela signifie que les recettes fiscales représentent 1,56 point de pourcentage de plus du PIB. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des ressources fiscales liée à la progressivité de l'impôt.

2.11. En effet, 98% de la hausse de 1,56 point de pourcentage du PIB peut s'expliquer par l'effet des modifications réglementaires introduites dans la législation fiscale en vigueur par l'intermédiaire de la Loi sur la solidarité. La réforme de l'impôt sur les biens personnels (41%), la création de l'impôt PAIS (31%) et les modifications de l'impôt sur le revenu (27%) sont à l'origine des principales contributions à la hausse des recettes fiscales en termes de PIB. La progressivité des ressources fiscales du secteur public national a été renforcée par l'adoption de la Loi n° 27.605 sur la contribution solidaire et extraordinaire visant à atténuer les effets de la pandémie. Cet impôt a généré des recettes fiscales d'un montant de 148,505 milliards d'USD au cours des cinq premiers mois de l'année 2021. Selon les estimations, sur l'ensemble de l'année, il représentera 0,7% du PIB.

2.12. Cette relance de la progressivité fiscale est l'un des piliers fondamentaux du programme du gouvernement qui se base sur la durabilité des finances publiques et le redressement économique avec équité, inclusion et dynamisme.

2.13. Notre vision de la politique fiscale pour l'avenir inclut un système fiscal équitable, inclusif et égalitaire avec des impôts liés à la capacité contributive des personnes, qui soit essentiel pour améliorer la répartition des revenus et de la richesse; qui garantisse la viabilité budgétaire et favorise le processus de développement économique-social, conformément au modèle macroéconomique; qui contribue à l'équité fiscale fédérale grâce à la coordination entre niveaux de gouvernement, ce qui est fondamental pour réduire les disparités régionales et promouvoir un développement équilibré; qui promeuve le dynamisme, le développement productif des PME, l'augmentation des exportations et la création d'emplois formels; et qui facilite le respect des obligations fiscales des contribuables afin de parvenir à une économie plus formelle, avec moins de fraude et d'évasion fiscales.

## 2.3 Emploi et politique des revenus

2.14. La dynamique du marché du travail pendant la période 2013-2020 présente des comportements similaires à ceux analysés au sujet du niveau d'activité. Au cours d'une première période, entre 2013 et 2017, on a observé une stagnation en matière de création d'emplois salariés déclarés dans le secteur privé. Pendant cette période, les emplois salariés ont augmenté d'un taux annuel moyen de 0,5%, soit une croissance cumulée de 2,7% sur la période (162 000 nouveaux emplois). Le faible dynamisme contraste avec la dynamique des années précédentes, le nombre de postes salariés déclarés ayant augmenté en moyenne annuelle de 2,7% (soit une hausse cumulée de 13,9%) pendant le quinquennat 2008-2012 et de 9,7% pendant le quinquennat 2003-2007 (soit une hausse cumulée de 58,5%).

2.15. Cependant, d'autres catégories d'emploi ont maintenu le rythme de création d'emplois entre 2013 et 2017, ce qui a compensé le dynamisme relatif moindre du secteur privé en matière de création d'emplois formels. L'emploi indépendant déclaré – régime Monotributo et régime Autónomo – a augmenté sur cette période de 2,3% en moyenne annuelle, soit une hausse cumulée de 12% (209 400 emplois). De son côté, le secteur public a également contribué à la croissance de l'emploi avec une augmentation annuelle moyenne de 3,7% et une croissance cumulée de 19,8% (518 900 emplois).

2.16. Entre 2016 et 2017, les indicateurs plus généraux du marché du travail d'après l'Enquête permanente sur les ménages (EPH) sont restés relativement stables, avec un taux de chômage oscillant autour de 8,4%. En 2018, le taux de chômage s'est élevé en moyenne à 9,2% (avec des taux égaux ou supérieurs à 9% pour tous les trimestres de l'année) et, au premier semestre de 2019, il a dépassé les 10%.

2.17. À compter de 2018, on note un changement dans les chiffres de l'emploi, avec une chute du salaire minimum réel et une chute de l'emploi en 2019. Les emplois déclarés dans le secteur privé ont augmenté d'à peine 0,1% en 2018 et ont chuté de -2,3% en 2019, avec une perte de 143 100 emplois salariés dans le secteur privé cette année-là. L'emploi indépendant (régime Monotributo et régime Autónomo) a continué de croître, mais sa croissance est tombée à 1,1% en moyenne annuelle en 2018 et 2019, tandis que la croissance de l'emploi dans le secteur public est tombé à 1,4% en moyenne annuelle.

2.18. Les indicateurs du marché du travail se sont détériorés. En 2019, le taux de chômage s'est élevé à 9,8% de la population économiquement active (PEA) (avec un pic de 10,4% au premier semestre de 2019). La pression la plus importante sur le marché du travail s'est traduite par une chute des revenus réels de la population, avec une baisse cumulée des salaires dans les secteurs déclarés de -19,5% en termes réels au cours des deux dernières années (d'après l'indice des salaires de l'INDEC). Le taux d'activité a atteint 47,7% au deuxième trimestre de 2019 (EPH), record historique, pour pallier la situation compliquée en termes d'emploi et de revenus. Dans cette situation de contraction économique, antérieure à la crise provoquée par la pandémie en 2020, l'emploi salarié informel a également augmenté, à hauteur de 35% des salariés (contre 33,6% en 2016).

2.19. Au premier trimestre de 2020, avec le changement de gouvernement, on a observé quelques améliorations des indicateurs du marché du travail, qui ont ensuite été interrompues par l'irruption de la pandémie. Au deuxième trimestre, période de restrictions majeures en matière de mobilité, le taux d'emploi est tombé à 33,4% de la population, avec une chute de -9,2 points de pourcentage en glissement annuel. La majeure partie des personnes qui ont perdu leur emploi ne se sont pas inscrites au chômage (elles n'ont pas cherché activement un emploi) mais sont restées inactives sur le plan professionnel, ce qui s'est traduit par une baisse du taux d'activité qui est tombé à 38,4% (-9,3 points de pourcentage en glissement annuel). En conséquence, le chômage est passé à 13,1% de la PEA, 2,5 points de pourcentage de plus qu'en 2019.

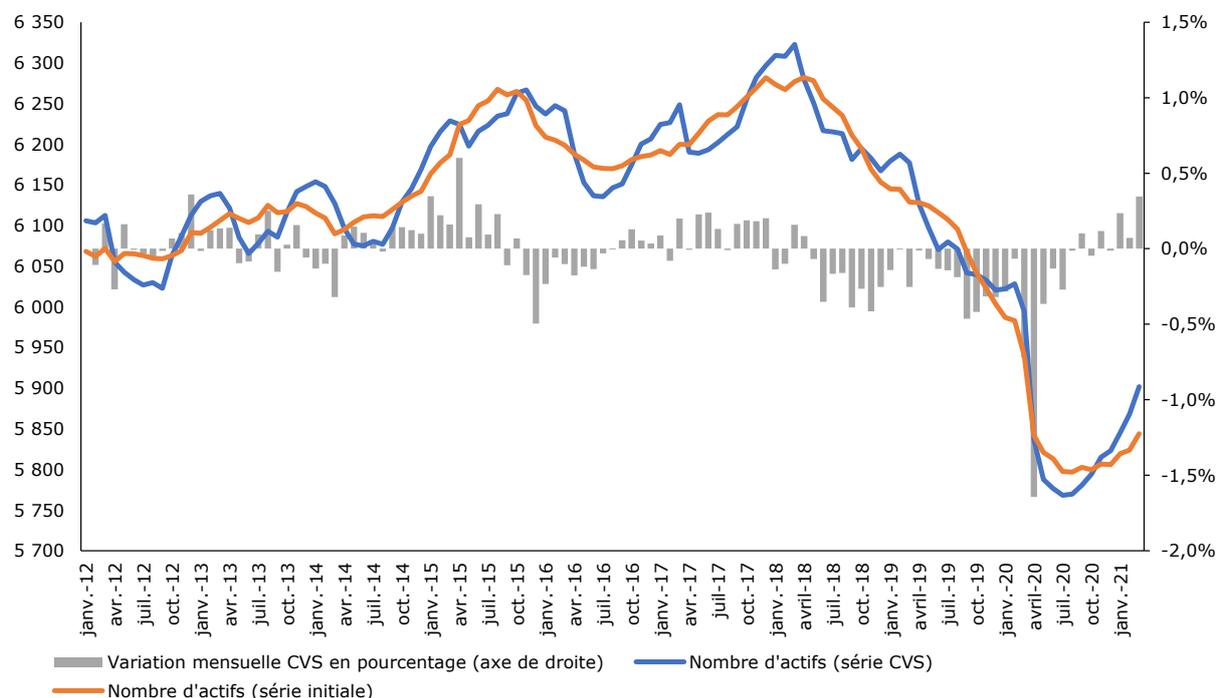
2.20. Avec l'assouplissement des mesures d'isolement, le marché du travail s'est partiellement redressé, sa reprise s'étant traduite par l'augmentation du taux d'activité qui a atteint 42,3% au troisième trimestre et 45% au quatrième, tandis que la croissance du taux d'emploi atteignait respectivement 37,4% et 40,1%. Grâce à cette dynamique, le taux de chômage s'est réduit, tombant à 11,7% de la PEA au premier trimestre et 11,0% au quatrième trimestre.

2.21. Les comptes annuels pour 2020 montrent le fort impact de la crise. La population active a chuté de -7,5% avec un taux d'activité s'élevant en moyenne à 43,2% de la population (-4,1 points de pourcentage en glissement annuel) et le nombre de travailleurs en termes absolus a baissé de -9,2% en moyenne annuelle, avec un taux d'emploi s'élevant en moyenne à 38,3% de la population (-4,4 points de pourcentage en glissement annuel). Les salariés déclarés ont été les moins affectés, la baisse s'élevant à -3,4% en moyenne annuelle tandis que, s'agissant des salariés non déclarés, la baisse a atteint -21,5% en moyenne annuelle, et s'agissant des catégories des indépendants – qui ont enregistré une forte baisse au deuxième trimestre, mais un redressement plus rapide – la baisse a été de -7,5%. De son côté, le taux de chômage moyen s'est élevé à 11,5% de la PEA, soit 1,7 point de pourcentage de plus qu'en 2019.

2.22. Avec les dynamiques qui viennent d'être décrites, auxquelles s'ajoutent les conséquences de la pandémie, l'année 2020 s'achève avec 216 500 salariés du secteur privé de moins qu'en 2013 pour ce qui est de l'emploi salarié déclaré et 216 000 travailleurs indépendants déclarés de plus. S'agissant des indicateurs généraux du marché du travail, la période 2016-2020 s'achève avec une augmentation du taux de chômage de 3,1 points de pourcentage, une chute du taux d'emploi de -3,6 points de pourcentage et un niveau élevé d'inactivité professionnelle (chute du taux d'activité de -4,1 points de pourcentage).

## EMPLOI SALARIÉ DÉCLARÉ DANS LE SECTEUR PRIVÉ

Variation mensuelle en pourcentage corrigée des variations saisonnières et nombre d'actifs en milliers d'après la série initiale et d'après la série corrigée des variations saisonnières



Source: Ministère de l'économie sur la base des données du Ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.

2.23. La couverture offerte par le système de protection sociale a continué d'être étendue pendant la période 2013-2019.

2.24. En 2014, le programme PROGRESAR, destiné à la population âgée de 18 à 24 ans, a été établi; il offre une bourse aux jeunes qui souhaitent commencer ou achever leurs études ou suivre un enseignement supérieur. Aux alentours de 2015, le programme comptait près de 900 000 bénéficiaires et, bien qu'il ait par la suite subi quelques modifications qui ont réduit sa portée, en 2019, un nouvel élan lui a été donné et a fait que cette politique a retrouvé sa pertinence.

2.25. Par ailleurs, la couverture des enfants et des adolescents qui bénéficient d'allocations familiales du régime contributif a été étendue et la couverture des personnes recevant l'allocation universelle pour enfant à charge ("asignación universal por hijo" ou AUH) a continué d'augmenter. Au total, aux alentours de 2019, le nombre de personnes bénéficiant d'allocations pour enfants et adolescents ou d'une allocation maternité s'élevait à 8,8 millions.

2.26. S'agissant des retraites et des pensions, un nouveau moratoire concernant la prévoyance a été appliqué en 2014, tandis que, en 2016, par l'intermédiaire du programme de réparation historique ("Reparación Histórica"), les avoirs des tranches supérieures ont été améliorés et le Plan universel pour la personne âgée ("Plan Universal para el Adulto Mayor" ou PUAM) a été créé afin d'assurer une couverture à la population âgée de plus de 65 ans ne disposant pas d'une retraite ou d'une pension.

2.27. Pendant la période 2013-2019, les retraites et pensions ont été actualisées conformément à la Loi sur la mobilité en vigueur et, depuis 2016, les allocations familiales et l'AUH sont concernées.

2.28. S'agissant des travailleurs de l'économie sociale, la ligne programmatique du plan "Argentina Trabaja" (l'Argentine au travail) s'est poursuivie, de même que sa version tenant compte des perspectives de genre "Ellas Hacen" (Femmes actives), ces programmes ayant ensuite évolué en "Hacemos Futuro" (Nous déterminons l'avenir) et "Hacemos Futuro Juntas" (Les femmes déterminent l'avenir ensemble). Par la suite, en 2017, le salaire social complémentaire a été

approuvé. Aux alentours de décembre 2019, ces programmes comptaient près de 557 000 bénéficiaires.

2.29. En 2020, le gouvernement national a affronté la pandémie en ayant comme principal objectif d'en atténuer les conséquences directes, ce qui a entraîné la chute de l'activité économique d'abord du fait de la période de confinement ("Aislamiento social preventivo y obligatorio – ASPO), puis des mesures de distanciation ("Distanciamiento social, preventivo y obligatorio – DISPO). Parmi l'ensemble des mesures destinées à soutenir les revenus et l'emploi des travailleurs et des familles, il convient de citer les suivantes: le revenu familial d'urgence (IFE), qui a consisté en un transfert monétaire de 10 000 ARS pour pallier le manque de revenus et dont 8,9 millions de foyers ont bénéficié; le Programme d'aide d'urgence pour le travail et la production (ATP), destiné à soutenir l'activité du secteur privé; la carte d'alimentation qui a garanti l'accès à une alimentation saine à plus de 1,5 million de personnes et le programme "Potenciar el trabajo" (Favoriser l'activité) qui a visé plus de 200 000 personnes. De la même manière, des aides extraordinaires ont été accordées aux bénéficiaires du Programme en faveur des activités autogérées et des Bourses pour soutenir la culture.

2.30. S'agissant des retraites et des pensions ainsi que des allocations familiales, pendant l'année 2020, les montants ont été revus à la hausse chaque trimestre, bien que la formule de mobilité des retraites ait été suspendue en 2017. En 2021, la nouvelle loi sur la mobilité est entrée en vigueur.

#### 2.4 Investissements

2.31. En ce qui concerne la formation brute de capital fixe (FBCF), tout comme pour le PIB, d'après les données des comptes nationaux, entre 2013 et 2017, les années de hausse et de baisse se sont succédées. La FBCF a enregistré une hausse en 2013 (2,3%), en 2015 (3,5%) et en 2017 (13,4%), alors qu'elle s'est contractée en 2014 (6,8%) et 2016 (5,8%). Elle a par la suite enregistré trois années consécutives de baisse: -5,7% en 2018, -15,9% en 2019 et -12,9% en 2020.

2.32. En 2020, les conséquences les plus importantes de la pandémie se sont faites sentir de façon ponctuelle au deuxième trimestre, avec une contraction de -38,2% en glissement annuel, suivie d'un redressement au dernier semestre de l'année avec une hausse de 15,8% en glissement annuel. Ainsi, la part de la FBCF dans le PIB aux prix de 2004 est tombée de 20,3% en 2013 à 16,6% en 2020, avant d'enregistrer son plus haut niveau en 2017 (20,7%).

2.33. D'une façon générale, pendant la période 2013-2017, l'investissement a augmenté de 3,1%, tiré par le secteur des machines et matériel qui a enregistré une hausse de 13,7% (contribution de 5,6 points de pourcentage), compensée partiellement par la baisse de 4,5% dans le secteur du matériel de transport (contribution de -0,6% point de pourcentage) et de 4,2% dans le secteur de la construction (contribution de -1,9 point de pourcentage). Dans le même temps, pendant la période 2018-2020, l'investissement a enregistré une contraction de 26,8%, avec des baisses de toutes ses composantes (machines et matériel: -26,4% et contribution de -11,6 points de pourcentage; ensemble du secteur de la construction: -25,8% et contribution de -11,4 points de pourcentage; matériel de transport: -34,2% et contribution de -3,7 points de pourcentage).

2.34. Si l'on analyse l'année 2020, la principale contribution à la baisse enregistrée au deuxième trimestre provient de l'ensemble du secteur de la construction (-24,2 points de pourcentage), qui a enregistré la plus forte baisse en glissement annuel depuis le début de la série de 2004 (-49,2%). Viennent ensuite les machines et matériel (contribution de -12,0 points de pourcentage; -28,0% en glissement annuel) et le matériel de transport (-1,9 point de pourcentage et -25,4% en glissement annuel), avec une contraction plus importante de la composante importée (-32,3% en glissement annuel) que de la composante nationale (-20,9% en glissement annuel). Pendant cette période, le taux d'investissement chute à son plus bas niveau depuis le début de la série, à savoir 12,6% du PIB. De son côté, le redressement au quatrième trimestre est dû en premier lieu à la croissance dans le secteur des machines et matériel, qui affiche une hausse de 21,7% en glissement annuel et une contribution de 9,0 points de pourcentage, ainsi qu'à celle du secteur du matériel de transport (contribution de 4,0 points de pourcentage et hausse de 49,6% en glissement annuel) et du secteur de la construction dans son ensemble (contribution de 2,7 points de pourcentage et hausse de 5,5% en glissement annuel). Au cours de ce trimestre, la composante nationale a augmenté plus que la composante importée (respectivement 38,0% en glissement annuel et 16,5% en glissement annuel).

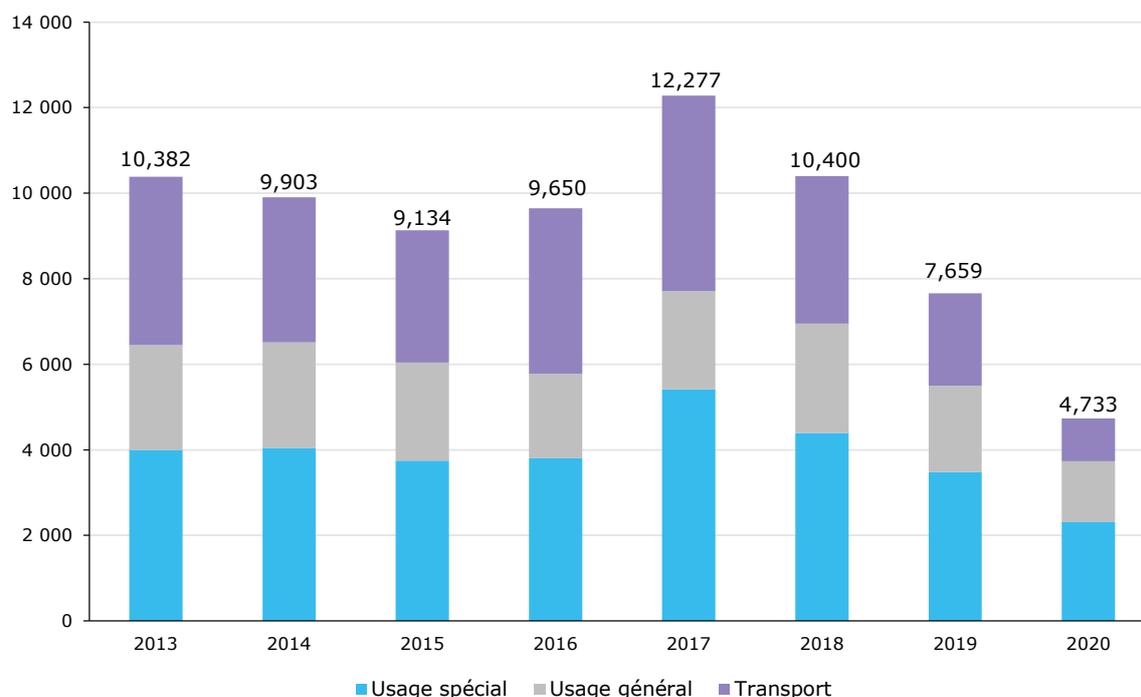
et la contribution de la première a représenté quasiment le double de celle de la seconde (8,6 points de pourcentage et 4,4 points de pourcentage, respectivement). Le taux d'investissement est remonté à 20,1% du PIB.

2.35. En complément des données concernant la formation brute de capital fixe des comptes nationaux, la base d'annonces d'investissements élaborée par le Secrétariat à la politique économique du Ministère de l'économie fournit un panorama sectoriel des tendances en matière d'investissement enregistrées ces dernières années, concernant aussi bien l'installation de nouvelles usines ou de nouveaux établissements (investissements axés sur la création d'activités entièrement nouvelles), que l'augmentation des capacités installées et les fusions et acquisitions. Pendant la période 2016-2020, environ 70% des annonces concernaient les hydrocarbures (60 millions d'USD qui ont représenté 31% du total), les industries extractives (24,1 millions d'USD; 13%), la construction (18,7 millions; 10%), la logistique et le transport (13,6 millions d'USD; 7%) et les services de télécommunication (12 millions d'USD; 6%).

2.36. De leur côté, les importations de biens d'équipement (qui donnent une approximation des investissements destinés à l'activité de production) réalisées entre 2013 et 2020 montrent que l'importation d'équipements à usage spécial a représenté 42% des achats externes de ces biens, l'équipement de transport 34%, ce qui correspond au reste des équipements à usage général.

### Importations de biens d'équipement

(Milliards d'USD c.a.f.)



2.37. Parmi les équipements à usage spécial, il convient de noter les moteurs, générateurs et transformateurs électriques, les machines pour les industries extractives et pour les chantiers de construction et autres types de machines à usage spécial (machines et appareils ayant une fonction propre, moules pour le moulage par injection et par compression, broyeurs et mélangeurs, etc.). Il convient de souligner que, en 2020, les achats extérieurs d'équipements médicaux ont augmenté de 7% par rapport à l'année précédente dans l'objectif de renforcer les capacités du système de santé dans un contexte de pandémie. En ce qui concerne le matériel de transport importé, les importations de véhicules destinés au transport de marchandises ont été importantes (70% du total des importations de véhicules autonomes et 35% du matériel de transport en général). S'agissant des machines à usage général, il convient de mentionner les machines à emballer et les appareils pour l'élaboration de boissons, les filtres et épurateurs de gaz ou de liquides, etc.; les pompes, compresseurs et articles de robinetterie; machines et appareils de levage et de manutention et moteurs, générateurs et transformateurs électriques, entre autres choses.

## 2.5 Évolution du commerce extérieur

2.38. Entre 2013 et 2020, le commerce extérieur de l'Argentine a enregistré une contraction annuelle moyenne de -6%, du fait d'une baisse annuelle moyenne de -4,5% des exportations, qui sont tombées à 54,9 milliards d'USD, et de -7,7% des importations, qui sont tombées à 42,3 milliards d'USD.

2.39. S'agissant des exportations, celles-ci ont enregistré une première période de contraction (2013-2015), puis une deuxième période de croissance entre les années 2016 et 2019, avant de terminer par une nouvelle contraction en 2020, du fait de la baisse de la demande internationale et de la production dans le contexte de la pandémie.

2.40. Des baisses ont été enregistrées dans tous les secteurs d'exportation, principalement celui des produits manufacturés d'origine industrielle et celui des combustibles et de l'énergie, qui ont baissé de -8,9% et de -6% en moyenne annuelle, respectivement. Les exportations industrielles ont enregistré des baisses au cours de quasiment toutes les années de la période à l'examen, à l'exception de 2017 et 2018, situation similaire à celle du secteur des combustibles et de l'énergie qui a enregistré des hausses seulement en 2017, 2018 et 2019. De leur côté, les exportations de produits primaires et de produits manufacturés d'origine agricole ont également enregistré des baisses, mais à un rythme inférieur (-1,3% et -3% en moyenne annuelle, respectivement). Les produits primaires ont enregistré une croissance uniquement en 2016 et 2019, tandis que les produits manufacturés d'origine agricole ont enregistré une hausse en 2013, 2016, 2018 et 2019.

### Exportations par secteur et importations par usage

Variation annuelle moyenne et variation cumulée sur la période 2013-2020

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2013-2020
<b>Exportations</b>	<b>-5,0%</b>	<b>-9,9%</b>	<b>-17,0%</b>	<b>1,9%</b>	<b>1,3%</b>	<b>5,4%</b>	<b>5,4%</b>	<b>-15,7%</b>	<b>-4,5%</b>
Produits primaires	-6,7%	-20,0%	-6,4%	18,0%	-5,6%	-5,4%	25,0%	-7,5%	-1,3%
Produits manufacturés d'origine agricole	0,8%	-2,2%	-11,9%	0,3%	-3,4%	1,7%	4,4%	-9,1%	-3,0%
Produits manufacturés d'origine industrielle	-5,7%	-11,0%	-21,4%	-6,4%	11,7%	9,9%	-6,8%	-30,8%	-8,9%
Combustibles et énergie	-20,3%	-11,1%	-54,6%	-9,4%	21,7%	69,6%	5,3%	-18,7%	-6,0%
<b>Importations</b>	<b>9,5%</b>	<b>-11,7%</b>	<b>-8,4%</b>	<b>-7,1%</b>	<b>19,7%</b>	<b>-2,2%</b>	<b>-25,0%</b>	<b>-13,8%</b>	<b>-7,7%</b>
Biens d'équipement	-0,1%	1,7%	0,5%	0,7%	23,0%	-17,9%	-30,7%	-13,0%	-6,5%
Biens intermédiaires	-1,5%	-3,8%	-3,5%	-14,5%	15,2%	14,7%	-16,2%	-2,1%	-2,1%
Combustibles et lubrifiants	36,5%	-8,4%	-39,1%	-29,3%	16,4%	14,6%	-32,2%	-40,6%	-19,9%
Pièces détachées et accessoires	10,9%	-17,6%	-2,9%	-11,4%	14,2%	-5,8%	-16,8%	-25,0%	-10,1%
Biens de consommation	3,6%	-10,1%	2,0%	8,5%	21,0%	-5,2%	-25,6%	-4,7%	-3,0%
Véhicules	31,8%	-49,4%	-6,2%	33,3%	40,9%	-16,2%	-55,2%	-31,7%	-19,0%
Reste	-24,3%	8,7%	10,9%	-22,6%	39,3%	3,4%	-12,7%	32,0%	6,4%

Source: Ministère de l'économie sur la base des données de l'ICA de l'INDEC.

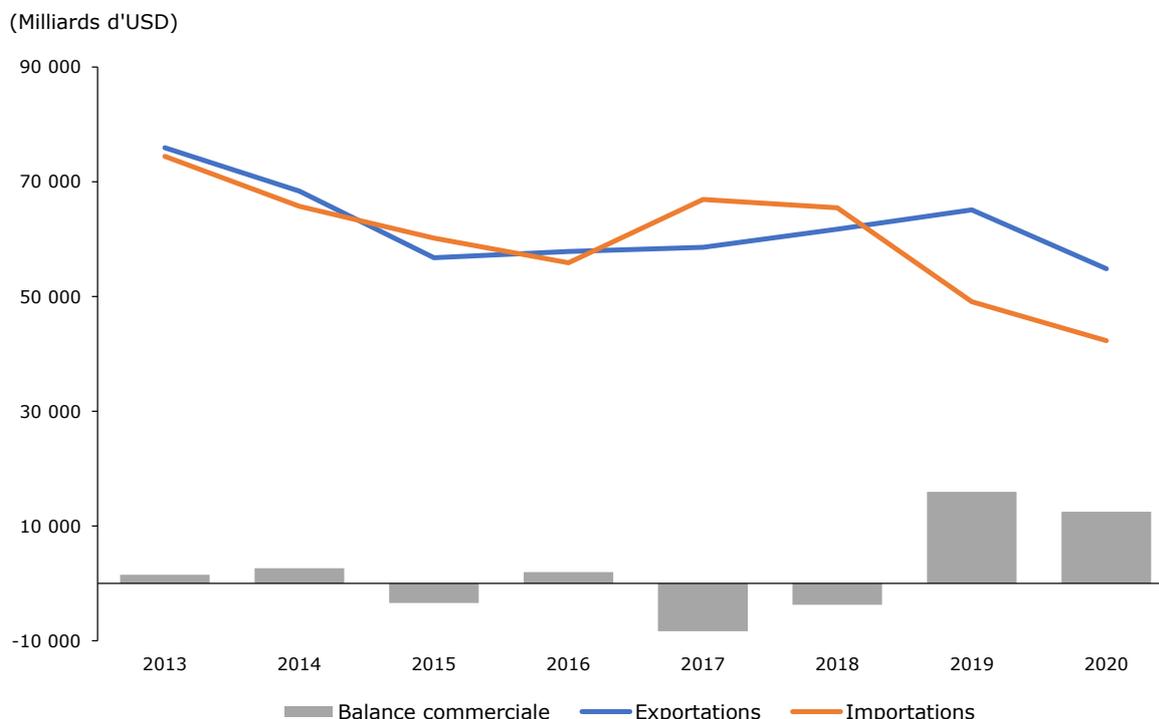
2.41. S'agissant des importations, des contractions ont été enregistrées chaque année à l'exception de 2013 et 2017, où une hausse a été enregistrée. Pendant la période considérée, des baisses généralisées ont été enregistrées concernant tous les usages. Les importations de combustibles ont baissé de -19,9% en moyenne annuelle, celles de pièces détachées et accessoires de -10,1% en moyenne annuelle et celles des véhicules de -19% en moyenne annuelle. Les biens d'équipement ont enregistré une baisse annuelle moyenne de -6,5%, tandis que l'importation de pièces détachées et accessoires pour ce type de biens a affiché une baisse annuelle moyenne de -10,1%.

2.42. Malgré ce qui précède, les dynamiques ont été différentes selon les usages des importations, étant donné que les biens d'équipement ont affiché une croissance entre 2013 et 2017, avant d'enregistrer une baisse à partir de 2018. Les achats à l'étranger de biens de consommation ont suivi un comportement similaire, avec une hausse entre 2013 et 2017 (sauf en 2014), pour ensuite afficher une tendance à la baisse à compter de 2018.

2.43. Enfin, la balance commerciale a considérablement augmenté entre 2013 et 2020, passant de 1,521 milliard d'USD en 2013 à 12,530 milliards d'USD en 2020, affichant un maximum

de 15,992 milliards en 2019, soit le plus grand excédent depuis 2009, ainsi que le plus grand déficit commercial de l'histoire (-8,308 milliards d'USD) en 2017.

### Commerce extérieur argentin



Source: Ministère de l'économie sur la base des données de l'ICA de l'INDEC.

2.44. S'agissant des services, la balance est structurellement déficitaire (-6,247 milliards d'USD en moyenne annuelle entre 2013 et 2020, avec un pic de -9,695 milliards d'USD en 2017), le poste tourisme, voyages et billetterie représentant un poids très important et expliquant en moyenne 80% du déficit du secteur. Entre 2013 et 2020, le déficit commercial est tombé de -5,329 milliards d'USD en 2013 à -2,240 milliards d'USD en 2020, même si ce dernier chiffre est affecté par les répercussions de la pandémie sur le commerce international des services, en particulier celles liées à l'activité touristique. En effet, en 2019, le solde du commerce des services s'est élevé à -4,865 milliards d'USD, soit un niveau similaire à celui enregistré en 2013.

2.45. Le secteur tourisme, voyages et billetterie a représenté près de la moitié des exportations de services entre 2013 et 2020, affichant un comportement stable entre 2013 et 2019 (croissance annuelle moyenne de 0,3%), puis une baisse de -59,5% en 2020.

2.46. S'agissant des importations de services, le secteur tourisme, voyages et billetterie revêt une importance majeure, puisqu'il a représenté 58,4% du total. Entre 2013 et 2019, il a affiché une croissance annuelle moyenne de 1,1% tandis que, en 2020, du fait des restrictions imposées par la pandémie, les importations de services de tourisme, voyages et billetterie sont tombées à un minimum jamais atteint depuis 2005.

2.47. Le reste des services a également affiché un solde déficitaire, mais tendant à diminuer, puisqu'il est passé de -1,387 milliard d'USD en 2013 à -699 millions en 2020. La réduction s'explique par la croissance des exportations du reste des services (2,3% en moyenne annuelle entre 2013 et 2019, qui est principalement due aux services de télécommunication, services informatiques et d'information et aux services fournis aux entreprises, services professionnels et services techniques) et par la baisse des importations (-0,3% en moyenne annuelle entre 2013 et 2019, principalement du fait de la diminution des flux sortants pour usage de la propriété intellectuelle.

2.48. Ainsi, la réduction du déficit commercial dans le domaine des services, conjointement avec le retour d'un excédent dans le domaine du commerce des marchandises a fait que la balance du commerce des marchandises et des services est passée d'un déficit de -694 millions d'USD en 2013

à un excédent de 12,391 milliards en 2020, ce qui a également amélioré la balance courante, qui est passée d'un déficit de -13,124 milliards d'USD en 2013 à un excédent de 3,313 milliards d'USD en 2020.

2.49. Un élément additionnel qui a contribué à la réduction du déficit de la balance courante a été le revenu primaire, qui est passé de -13,165 milliards d'USD en 2013 à -10,197 milliards d'USD en 2020. Cela est dû à une réduction du débit au titre du paiement des bénéfices et des dividendes (9,396 milliards d'USD en 2013 contre 2,731 milliards d'USD en 2020) qui a plus que compensé la hausse du paiement des intérêts qui est passée de 5,952 milliards d'USD en 2013 à 11,330 milliards d'USD en 2020. Cependant, il convient de souligner qu'au cours de cette dernière année, les intérêts ont sensiblement diminué par rapport à 2019 (17,432 milliards d'USD), grâce à la renégociation de la dette extérieure avec des créanciers privés.

## 2.6 Dette

2.50. Après les échanges de 2005 et 2010, la République devait résoudre la question de l'encours de la dette avec les fonds qui n'avaient pas accepté l'offre de l'Argentine et qui possédaient un solde représentant 7% du montant admissible. Ces fonds ont obtenu un jugement favorable de la part de la justice des États-Unis qui ne pouvait pas donner lieu à paiement avant l'échéance de la clause RUFO des échanges de 2005 et 2010 stipulée en décembre 2015. Par ailleurs, en mai 2014, une dette a été renégociée avec le Club de Paris, à hauteur de 9,690 milliards devant être versés sur cinq ans à un taux de 3% ou sur sept ans à un taux supérieur.<sup>1</sup> Si un paiement minimal n'était pas effectué, ce qui s'est produit en 2018 et 2019, la dette devait commencer à rapporter un taux supérieur, pouvant aller jusqu'à 9%. En mars 2016, avec l'adoption de la Loi n° 27.249, les Lois n° 26.017, n° 26.547, n° 26.886, et n° 26.984 qui prévoyaient que les créanciers réfractaires régularisent leur situation selon des conditions équivalentes à ceux qui avaient accepté les échanges de 2005 et 2010, ont été abrogées. En avril 2016, le gouvernement a effectué une première émission internationale d'environ 16,500 milliards d'USD dans l'objectif de faire face aux paiements correspondants au jugement favorable aux "fonds vautours". Les taux d'intérêt des titres émis s'élevaient à 6,25% pour les obligations à trois ans et à 7,625% pour les obligations à 30 ans, ce qui impliquait une marge de taux d'intérêt d'environ 500 points de base par rapport aux instruments du Trésor des États-Unis à ce moment-là.

2.51. Depuis lors, l'administration antérieure a commencé à faire un usage intensif de l'emprunt à l'étranger au cours des années 2016 et 2017, à des taux d'intérêt très supérieurs aux taux internationaux. Le déficit du compte courant, qui a atteint au total 15,105 milliards d'USD en 2016 et 31,151 milliards d'USD en 2017 (INDEC), et le déficit budgétaire persistant ont été financés majoritairement grâce à l'endettement en devises sur le marché national et sur les marchés internationaux. La libéralisation du marché des capitaux a favorisé une importante sortie de capitaux (les passifs d'investissements de portefeuille ont augmenté de 77 milliards d'USD en 2016 et 2017), ce qui a conduit à une perte de réserves internationales de 29 milliards d'USD. À compter d'avril 2018, dans le contexte d'un profond changement d'attentes dans le monde au sujet des perspectives économiques pour le pays, le marché a commencé à considérer comme non viables les grands volumes de dette publique que la République avait accumulée au cours des deux années précédentes, et qui n'ont pas été accompagnés d'une augmentation de la capacité de production dans les secteurs exportateurs nets qui aurait permis de satisfaire aux obligations de paiement en respectant la durabilité sociale. En effet, pour 2018, la République argentine a fini par perdre l'accès à l'emprunt à l'étranger, ce qui a aggravé sa situation de non viabilité. Face à l'interruption des flux entrants en provenance des capitaux financiers, elle a eu recours à l'aide du Fonds monétaire international (FMI). En juin 2018, le Conseil d'administration du FMI a approuvé en faveur de l'Argentine un accord de confirmation d'une durée de trois ans d'un montant de 50 milliards d'USD (l'équivalent de 35,379 milliards de DTS, soit environ 1,110% de la quote-part de l'Argentine au FMI).<sup>2</sup> Un décaissement immédiat de 15 milliards d'USD (10,614 milliards de DTS ou 333% de la quote-part de l'Argentine), a été immédiatement autorisé, dont 7,5 milliards d'USD destinés au soutien budgétaire. En octobre 2018, le Conseil d'administration du FMI a achevé la première révision dans le cadre de l'accord de confirmation conclu avec l'Argentine et approuvé un

<sup>1</sup> Adresse consultée: <https://clubdeparis.org/en/traitements/argentina-29-05-2014/en>.

<sup>2</sup> FMI (2018), *Le Conseil d'administration du FMI approuve un accord de confirmation en faveur de l'Argentine pour un montant de 50 milliards d'USD*. Communiqué de presse n° 18/45, 20 juin 2018. Adresse consultée: <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2018/06/20/pr18245-argentina-imf-executive-board-approves-us50-billion-stand-by-arrangement>.

décaissement de 5,7 milliards d'USD (4,1 milliards de DTS), ainsi qu'une extension de l'accord de confirmation qui a augmenté l'accès, le faisant passer à environ 56,3 milliards d'USD (l'équivalent de 40,71 milliards de DTS, soit 1,277% de la quote-part).<sup>3</sup> Les autorités ont demandé à utiliser ce financement du FMI à titre de soutien budgétaire. Le programme contenait un calendrier des paiements qui n'étaient pas en adéquation avec les possibilités de l'économie argentine, les paiements au titre de l'accord étant concentrés en 2022 et 2023. Le nouveau gouvernement a décidé de ne pas solliciter auprès du FMI le solde de 11 milliards d'USD qui restaient du crédit de confirmation et de procéder à une restructuration de la dette.

2.52. En décembre 2019, la dette publique argentine se trouvait dans une position intenable. En quatre ans, le stock de la dette brute en dollars des États-Unis a augmenté de 34%, passant de 241 milliards d'USD en décembre 2015 à 323 milliards d'USD en décembre 2019.<sup>4</sup> Cette augmentation de l'endettement et du service des intérêts y relatif n'a pas été accompagnée de la croissance économique correspondante, du fait des politiques d'ajustement et, en conséquence, la part de la dette brute par rapport au PIB est passée de 52,6% à 90,2% sur la même période. De plus, le secteur public avait perdu l'accès au financement sur le marché international des capitaux en 2018, et au financement sur le marché local en août 2019, en conséquence du reprofilage des services de la dette locale prévu dans le Décret n° 596/2019.

2.53. La récupération de la viabilité de la dette était une condition préalable pour le plan de stabilisation de l'économie argentine. Les actions nécessaires pour engager ce processus ont commencé en décembre 2019 avec l'adoption de la Loi n° 27.541 sur la solidarité sociale et la relance de la production. Le 21 janvier, le pouvoir exécutif a envoyé au Congrès national le projet de Loi sur le rétablissement de la viabilité de la dette publique extérieure. Le problème de la non viabilité de la dette a été abordé de manière séquentielle en cherchant à restructurer les engagements avec les créanciers privés, le Fonds monétaire international et le Club de Paris, dans cet ordre. Le personnel du FMI a réalisé sa propre analyse de la viabilité de la dette, qui rejoignait l'analyse effectuée par le gouvernement national, à savoir que la trajectoire de la dette de l'Argentine était intenable, et il a soutenu la stratégie du gouvernement dans les négociations.

2.54. Dans le cadre du processus de restructuration de la dette libellée en devises, il a été envisagé dès le début de prévoir un traitement équitable pour les deux législations, la législation nationale et la législation étrangère. Ainsi, une fois que les négociations avec les détenteurs étrangers ont été proches de la conclusion d'un accord définitif, on a progressé vers l'élaboration d'une proposition de restructuration de la dette publique nationale au moyen de titres libellés en dollars des États-Unis émis conformément à la législation de la République argentine. Après un processus ordonné qui a duré huit mois, mené par le biais d'un dialogue constructif et bénéficiant d'un large consensus au niveau national et international en ce qui concerne la non viabilité de la dette argentine, on est parvenu à un échange de 99,01% des titres en devises relevant de la législation étrangère et, ultérieurement, de 99,41% des titres en devises relevant de la loi nationale, ce qui représente la restructuration d'un montant résiduel admissible d'environ 107 milliards d'USD. Ainsi, la restructuration menée par le gouvernement argentin a été la deuxième plus grande restructuration souveraine à l'échelle mondiale et la plus grande de notre histoire. En conséquence de la restructuration, les échéances avec les créanciers privés pour les prochaines années ont été levées, ce qui représente un allègement financier de 42 milliards d'USD jusqu'à 2024 et, en outre, le coupon moyen a été réduit de 7%, tombant à 2,9% par an, ce qui a diminué le poids des services de la dette à moyen et à long terme.

2.55. Après la restructuration de la dette sous forme de titres libellés en devises, le gouvernement a entamé des discussions avec les gouvernements des pays membres du Club de Paris et avec le FMI pour renégocier les deux types de dettes dans le contexte urgent de la pandémie de COVID-19.

---

<sup>3</sup> FMI (2018), *El Directorio Ejecutivo del FMI concluye la primera revisión en el marco del Acuerdo Stand-By de Argentina, aprueba desembolso de USD 5.700 millones*, communiqué de presse n° 18/395, 26 octobre 2018. Adresse consultée: <https://www.imf.org/es/News/Articles/2018/10/26/pr18395-argentina-imf-executive-board-completes-first-review-under-argentina-stand-arrangement>.

<sup>4</sup> Ministère de l'économie, Secrétariat aux finances, Bureau national du crédit public. Adresse consultée: <https://www.argentina.gob.ar/economia/finanzas/deudapublica/informes-trimestrales-de-la-deuda>.

## 2.7 Défis économiques

2.56. Après les effets de la pandémie, en 2021, l'économie a continué de montrer des signes de reprise. Par conséquent, l'un des principaux objectifs du gouvernement national est de consolider une croissance favorisant l'inclusion sociale et de parvenir à un rythme soutenu à moyen terme.

2.57. À cette fin, il sera nécessaire de parvenir à une économie *tranquille*, c'est-à-dire une économie inclusive, dynamique sur le plan productif, stable, fédérale et souveraine sur le plan macroéconomique. C'est-à-dire une économie qui a déjà défini sa tendance, qui a identifié la structure de production vers laquelle elle veut tendre et qui garantit la création d'emplois et la stabilité des revenus. Pour créer cette dynamique, il faut obtenir des niveaux d'inflation bas et offrir une meilleure certitude aux entreprises et aux ménages, à partir de la coordination des règles du jeu entre le secteur public et le secteur privé. Ces conditions de stabilité créent un environnement sain pour le développement économique et social de l'Argentine.

2.58. Les piliers sur lesquels reposent cet objectif sont les suivants:

- a. **redressement économique** avec création d'emplois et amélioration du pouvoir d'achat comme condition nécessaire à la croissance économique;
- b. **coordination des attentes**, dans le cadre d'un programme macroéconomique cohérent qui aborde le problème de l'inflation comme un phénomène ayant des causes multiples et faisant de la baisse de celle-ci le thème central de la politique économique;
- c. **dynamique plus vertueuse et plus solide des exportations**, avec la coordination et l'engagement des secteurs stratégiques, étant entendu que l'augmentation des exportations est une condition nécessaire pour soutenir la croissance économique;
- d. **viabilité budgétaire** comme pilier fondamental de la stabilité macroéconomique, en redéfinissant les priorités en ce qui concerne la manière dont les ressources de l'État sont investies;
- e. **coordination des règles du jeu** en tant que tâche collective nécessitant la participation de tous les secteurs, avec un dialogue donnant lieu à des mémorandums d'accords pouvant servir de base à un ensemble plus solide d'accords et de consensus afin de mettre en place les conditions ouvrant la voie à un développement inclusif; et,
- f. **viabilité de la dette en tant que politique d'État**, afin qu'il n'y ait plus de problèmes d'endettement non viable, le développement du marché de la dette publique en pesos étant un processus fondamental pour le développement du marché des capitaux.

2.59. S'agissant du troisième point relatif à la promotion des exportations, facteur clé du développement de la politique commerciale, des avancées ont été réalisées concernant certains aspects importants.

2.60. À compter du Décret n° 234/2021, le régime de développement de l'investissement pour les exportations a été établi; il fournit des incitations aux entreprises nationales et étrangères qui réalisent un investissement en devises supérieur à 100 millions d'USD. Ces incitations permettent d'accéder au marché des changes pour 20% au maximum des devises obtenues grâce aux exportations liées à un projet d'investissement.

2.61. La Résolution n° 4/2021 (13/01/2021) du Ministère du développement productif a établi le régime de promotion de l'économie basée sur la connaissance, qui octroie des avantages fiscaux aux entreprises dont la facturation s'explique au moins à hauteur de 50% par des services fondés sur la connaissance, qui sont inscrites au Registre national des bénéficiaires du régime de promotion de l'économie de la connaissance (Registre EDC) et qui réalisent des activités d'exportation de marchandises ou de services liées à des activités fondées sur la connaissance. Concrètement, sur le

front extérieur, la taxe à l'exportation pour les services basés sur la connaissance a été abaissée à 0%.

2.62. Des réductions des taux des droits d'exportation ont été mises en place. Par l'intermédiaire du Décret n° 785/2020 (02/10/2020), un taux maximum de 8% a été établi pour les exportations de produits miniers et énergétiques, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021. S'agissant du secteur industriel, par l'intermédiaire du Décret n° 789/2020 (05/10/20) des droits d'exportation différenciés sont établis en fonction de la valeur ajoutée (3% pour les intrants transformés et 0% pour les produits finis). S'agissant de l'industrie automobile, il y a eu une diminution des taxes à l'exportation, le taux tombant à 0% pour les exportations supplémentaires de produits finis, et une diminution générale pour les biens intermédiaires.

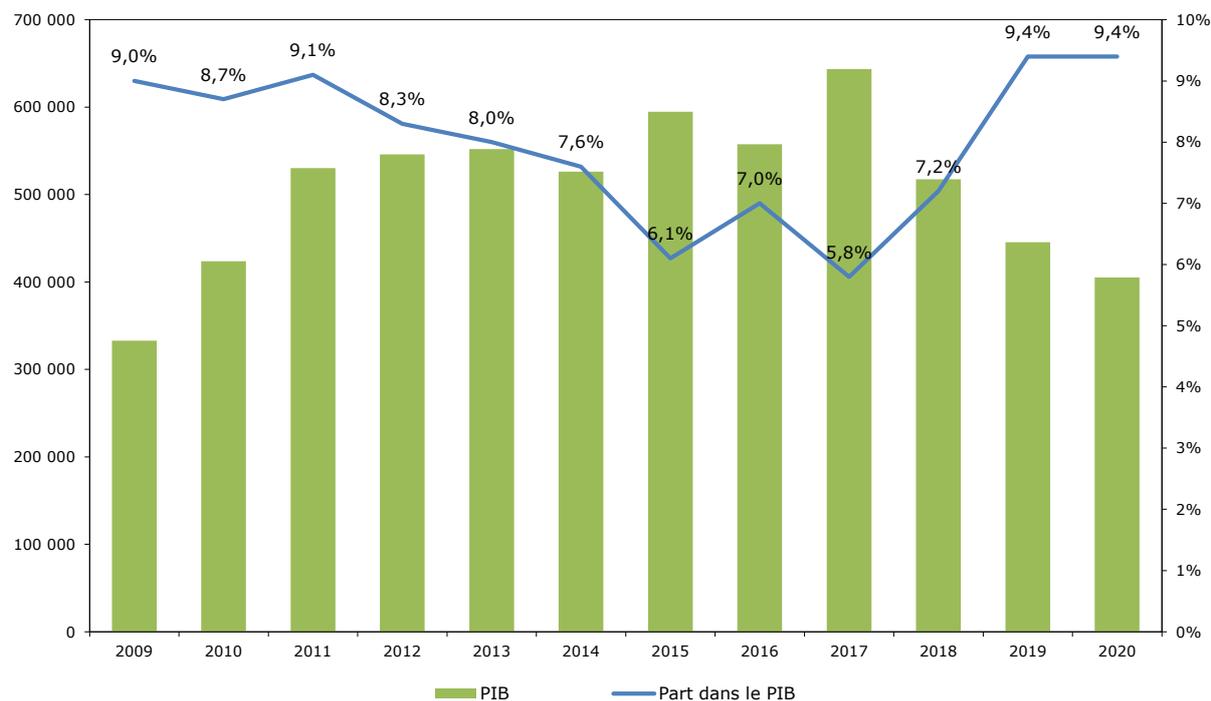
2.63. Par l'intermédiaire du Décret n° 892/2020 (16/11/20), le Plan de promotion de la production de gaz naturel argentin, ou Plan gaz IV, a été officialisé, dans l'objectif d'augmenter l'investissement dans ce combustible et la production de celui-ci dans tous les bassins du pays, de façon à réduire la dépendance aux importations de combustibles et à promouvoir les exportations du secteur. À cette fin, des conditions préférentielles d'exportation sont envisagées, à concurrence de 11 millions de m<sup>3</sup>/j, exclusivement pendant la période non hivernale, ainsi que l'accès au marché des changes pour le rapatriement des investissements directs, des gains de ceux-ci ou pour le paiement des obligations au titre de la dette.

2.64. Un plan de travail a été établi avec le Conseil agro-industriel argentin pour définir les axes centraux d'un accord qui se traduira par une stratégie nationale pour le secteur agro-alimentaire. Ses grandes lignes sont les suivantes: augmenter la productivité des différentes chaînes agro-industrielles, garantir l'approvisionnement du marché intérieur et limiter les effets sur les prix, simplifier les procédures administratives liées aux exportations, etc.

### **3 ÉVOLUTION SECTORIELLE**

#### **3.1 Secteur agricole**

3.1. Le secteur agro-industriel joue depuis des années un rôle essentiel dans l'économie argentine et il s'agit notamment de la principale source de devises, dont le rôle est central dans notre économie. En 2020, la part des exportations de produits agro-industriels s'est élevée à 70% des exportations totales argentines. Cela représente une augmentation de 8,4% par rapport à la part du secteur dans les exportations totales en 2019 et de 15,0% par rapport à 2018.

**Exportations argentines de produits agro-industriels Part dans le PIB**

Note: La baisse cumulée de 9,9% du PIB en glissement annuel en 2020 a fait suite à une réduction de toutes les composantes de la demande: la consommation privée s'est contractée de 13,1% en glissement annuel, la formation brute de capital fixe de 13,0% et les exportations de 17,7%. S'agissant des importations, celles-ci ont diminué de 18,1% par rapport à 2019.

Source: Banque mondiale.

3.2. La part des exportations de produits agro-industriels dans le PIB total du pays est de 9,4%. Ce pourcentage n'a pas changé en 2020 par rapport à l'année précédente.

3.3. Les principaux produits agricoles exportés en 2020 (en termes de valeur) étaient les suivants: farine de soja, maïs (autre que de semence), huile de soja brute, fèves de soja, même concassées, blé (autre que le blé dur et le blé de semence), orge, viande bovine, vin fin, biodiesel, arachides décortiquées, crevettes et langoustines. Les principales destinations étaient l'UE, la Chine, le Brésil, le Viet Nam, l'Inde, le Chili et les États-Unis.

3.4. Depuis le début de la pandémie de COVID-19, le secteur agroalimentaire a été déclaré essentiel, de sorte que les travailleurs de ce secteur n'ont jamais cessé de travailler pour éviter les pénuries alimentaires en Argentine ou chez nos partenaires commerciaux. Pour éviter les perturbations dans les chaînes agroalimentaires, des protocoles sanitaires ont été définis avec les acteurs de chacun des domaines concernés afin de réduire les incertitudes et de prévenir les risques. De même, le gouvernement national, les provinces et les acteurs de la production se sont coordonnés afin de soutenir les exportations.

3.5. Quinze protocoles spécifiques ont été mis en œuvre dans les différentes activités de production dans le but de donner des lignes directrices aux travailleurs et aux consommateurs face à la pandémie, dans le cadre de la lutte contre le virus de la COVID-19, et de garantir l'approvisionnement en produits alimentaires de la population argentine.

3.6. La "Ligne COVID-19" a également été lancée. Celle-ci sert d'outil de communication pour améliorer l'approvisionnement et la circulation des denrées alimentaires. Elle fournit aux transporteurs des renseignements essentiels sur les questions sanitaires, garantissant ainsi le bon fonctionnement de la chaîne logistique agricole. Parallèlement, des actions ont été coordonnées avec les pays de la région dans le cadre de la FAO, le l'IICA et du CAS afin de garantir le transit ininterrompu des denrées alimentaires et des intrants au niveau régional, et diverses déclarations ministérielles, donnant des indications concrètes, ont été adoptées sur la question.

3.7. En dehors de la pandémie, la direction actuelle du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAGyP) a concentré ses efforts sur l'amélioration de la production de denrées alimentaires de manière durable, avec en vue une plus grande inclusion sociale, en mettant l'accent sur l'augmentation de la valeur ajoutée à l'origine et le renforcement des économies régionales par le biais de politiques favorisant le développement et la compétitivité, en contribuant à la modernisation, à la reconversion, à la complémentarité, à l'innovation technologique et à l'intégration des facteurs de production primaire d'origine agricole et leur transformation. Il s'agit par ailleurs de favoriser le développement des petits producteurs afin de contribuer à la réduction de la pauvreté et à la répartition progressive des revenus, au moyen de l'équité sociale et territoriale, de l'utilisation efficace et responsable des ressources naturelles et du développement économique du pays.

3.8. La participation active de l'État, par le biais de politiques macroéconomiques cohérentes, vise à redresser le marché intérieur, à améliorer la sécurité alimentaire nationale, à accorder des incitations en faveur de l'investissement productif pour répondre à la demande alimentaire nationale et internationale croissante, et à industrialiser les zones rurales.

3.9. Ainsi, par exemple, l'accès des micro-entrepreneurs de l'agriculture familiale au crédit a été facilité. Grâce à ces programmes, les petits producteurs peuvent bénéficier de contributions adaptées aux cycles de production de chaque travailleur afin de garantir l'équité territoriale. Des initiatives telles que le PROCANOR (Programme d'insertion économique des producteurs familiaux du nord de l'Argentine), le PRODECCA (Programme de développement de la filière caprine) et le PISEAR (Programme d'insertion socioéconomique dans les zones rurales) continuent de bénéficier à des milliers de familles de petits producteurs.

3.10. Par ailleurs, les Programmes suivants ont été lancés: le Programme national de travail, d'intégration et d'approvisionnement local (PROTAAL), qui vise à la consolidation, au développement et à la croissance des noyaux de l'agriculture familiale et à la création de nouvelles unités productives associatives d'agriculture familiale afin de créer de nouveaux emplois; le Programme d'aide essentielle et directe (PACyD), qui prévoit un mécanisme d'aide extraordinaire face aux aléas climatiques et sociaux, aux situations d'isolement géographique et aux accidents et autres catastrophes exceptionnelles; le Programme national d'enregistrement des titres de propriété et d'intégration en zones rurales (PRONTAR), qui contribue à la régularisation des titres fonciers de terres traditionnellement occupées par des agriculteurs familiaux, des paysans, des populations indigènes et des pêcheurs artisanaux.

3.11. En outre, la mise en œuvre des Programmes suivants se poursuit: le PROSAP (Programme de services agricoles provinciaux) qui, grâce au développement d'infrastructures et de services ruraux, bénéficie à des milliers de personnes et de PME agricoles de Córdoba, Entre Ríos, Formosa, Mendoza, Neuquén, Río Negro et San Juan; le Programme pour la durabilité et la compétitivité des forêts, qui soutient les PME du secteur forestier et de l'exploitation forestière industrielle de Chaco, Corrientes, Entre Ríos, Misiones et Río Negro; et le PRODESPA (Programme de développement durable de l'aquaculture et de la pêche), destiné au secteur de la pêche et aux aquaculteurs.

3.12. Il convient de noter que l'Argentine élabore également une politique agroenvironnementale qui valorise les atouts du secteur afin de répondre aux défis et problèmes agroenvironnementaux (atouts institutionnels, technologiques, organisationnels et communicationnels). L'Argentine est reconnue au niveau international pour la sécurité sanitaire et la qualité des produits agro-industriels qu'elle exporte, mais aussi pour la manière dont elle les produit. Les produits satellite, les nouvelles techniques de sélection, le développement des technologies agricoles et la bioéconomie (y compris la bioénergie, la biotechnologie et la production de bioproduits) sont quelques-unes des innovations qui nous permettent de nous adapter au changement climatique et d'utiliser plus efficacement les ressources naturelles.

3.13. On entend par durabilité l'équilibre des trois piliers (environnemental, économique et social) et les actions dans ce domaine visent à inclure tous les intervenants de la chaîne "sans laisser personne de côté" (transition juste), aussi sont-elles adaptées aux réalités nationales et au rythme de chaque secteur de production. En outre, les travaux visant à améliorer les systèmes de production doivent garder à l'esprit que la principale contribution de l'agriculture aux objectifs de développement durable concerne les objectifs 1 (éliminer la pauvreté) et 2 (éliminer la faim).

3.14. L'Argentine s'est pleinement engagée en faveur de la durabilité de son agriculture, qui est l'objectif de ses politiques actuelles, mais, comme cela a été souligné dans différentes instances internationales en la matière, la forme et le rythme doivent être adaptés à la réalité et à la responsabilité historique de chaque pays. Les responsabilités sont communes mais différenciées. Les pays qui se sont développés grâce à des politiques d'utilisation intensive des ressources naturelles ont la responsabilité historique d'apporter des solutions appropriées.

3.15. S'agissant des négociations extérieures, il convient de signaler que l'Argentine participe activement aux négociations dans le cadre de l'OMC et aux débats sur les principaux défis auxquels le secteur est confronté au sein de différentes instances multilatérales (G-20, FAO, OCDE, entre autres) et régionales (IICA, CAS, GA5, par exemple). Dans le cadre de l'OMC, notamment, un système commercial plus équitable, juste et sans distorsions a été mis en place, prévoyant l'élimination des subventions ayant des effets de distorsion et favorisant l'adoption de mesures fondées sur la science.

3.16. Il convient de noter que ces dernières années, l'Argentine a également mené une politique active de négociations bilatérales sur l'assouplissement des mesures sanitaires/phytosanitaires dans le but de faciliter l'entrée de ses produits à l'étranger. Au cours des 5 dernières années (2016-2020), 301 marchés ont été ouverts, dont plus de 50 en 2020. Notre objectif est d'aligner cette politique d'ouverture des marchés en faveur des secteurs stratégiques sur notre politique de développement agro-industriel.

3.17. Enfin, du point de vue institutionnel, les questions agricoles ont été élevées au rang de sujets d'importance ministérielle depuis la création du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche en 2019, qui a permis que ces questions soient traitées au plus haut niveau politique. En outre, le secteur de l'agriculture familiale, paysanne et indigène a retrouvé son statut de Secrétariat.

3.18. Le renforcement et la professionnalisation des organismes décentralisés suivants rattachés au MAGyP ont également constitué un axe majeur de l'administration actuelle: i) l'Administration nationale de l'innocuité et de la qualité des aliments (SENASA), chargée d'exécuter les politiques nationales en matière de santé animale, de préservation des végétaux et de sécurité sanitaire des produits alimentaires et de veiller au respect des normes en vigueur en la matière; ii) l'Institut national de technologie agricole (INTA), chargé de contribuer au développement durable des secteurs agricole, agroalimentaire et agro-industriel grâce à la recherche, en favorisant l'innovation et le transfert de connaissances technologique en faveur de la croissance du pays; iii) l'Institut national de recherche-développement sur la pêche (INIDEP), chargé de donner des conseils sur l'utilisation rationnelle des ressources halieutiques, avec pour objectif la préservation de l'écosystème marin pour les générations futures; iv) l'Institut national de la vitiviniculture (INV), dont la mission est d'encadrer et d'orienter le secteur viticole de manière efficace, en vue de la production de produits authentiques et propres à la consommation, qui satisfont aux normes de qualité internationales, en soutenant le développement de la chaîne de valeur du vin afin de renforcer la reconnaissance des vins argentins dans le monde; et v) l'Institut national des semences (INASE), chargé de promouvoir l'efficacité des activités de production et de commercialisation des semences, de garantir aux producteurs agricoles l'identité et la qualité des semences qu'ils acquièrent et de protéger la propriété des créations phylogénétiques.

## **3.2 Secteur manufacturier**

3.19. Compte tenu du statut de pays à un stade de développement intermédiaire de l'Argentine, son destin dépend de sa capacité à utiliser davantage les connaissances et la transformation industrielle. La tragédie sanitaire liée à la COVID-19 constitue une situation inédite aux conséquences profondes au niveau économique et productif, entraînant des baisses records dans l'économie mondiale, qui n'épargnent pas l'Argentine.

3.20. La pandémie est survenue alors que le pays commençait à se relever de deux années (2017-2019) de forte récession, qui avaient entraîné une détérioration marquée des indicateurs de la production et sociaux: baisse de l'activité économique, des salaires réels et des investissements, destruction de milliers d'emplois, fermetures d'entreprises et situation de quasi-défaut en raison de la non-viabilité de la dette extérieure.

3.21. Malgré ce contexte difficile et les dégâts provoqués par la pandémie dans de nombreux secteurs productifs, le gouvernement a pris diverses mesures pour jeter les bases de la reprise ultérieure, en s'appuyant sur la recherche de consensus comme élément central d'un nouvel accord économique et social, grâce à un dialogue permanent avec les secteurs de la production, du travail et de l'innovation. Depuis lors, l'Argentine travaille sur des politiques publiques ambitieuses, avec une vision fédérale, élaborées en collaboration avec le secteur privé, les travailleurs et les provinces.

3.22. L'industrie est un facteur indispensable pour améliorer la balance des changes et l'expérience montre que lorsqu'elle est dégradée et négligée, le déficit commercial s'aggrave, entraînant des dévaluations qui appauvrissent la grande majorité de la population. L'Argentine considère que l'industrie, au même titre que l'agriculture, les industries extractives, le secteur des hydrocarbures, la construction, le tourisme et les services fondés sur le savoir, joue un rôle stratégique dans le développement et constitue une priorité, mais du fait des différences qu'elle présente par rapport à l'industrie du XX<sup>e</sup> siècle, elle pose de nouveaux défis, renforçant ainsi la nécessité d'une politique industrielle.

3.23. L'industrie a été fortement soutenue par le gouvernement pendant la crise liée à la COVID-19: les entreprises industrielles ont reçu 18% du total des salaires complémentaires versés par l'État dans le cadre du Programme d'aide d'urgence pour le travail et la production (ATP) et 31% des crédits à taux préférentiels et de la garantie de l'État qui ont été mis en place pour venir en aide aux PME. En outre, dans le contexte de la crise sanitaire, l'industrie a répondu à de nouveaux défis: elle a été en pointe dans l'application de protocoles efficaces pour prévenir la propagation du virus et a produit des respirateurs, des masques, des tests, des vêtements médicaux et des solutions technologiques de manière efficace et rapide. Loin de faire partie du problème, l'industrie a prouvé qu'elle faisait partie des solutions.

3.24. Les systèmes industriels sont de plus en plus axés sur les technologies et les connaissances, et les stratégies visant à stimuler l'industrialisation posent ainsi aujourd'hui des défis sans précédent. À cet égard, l'Argentine estime que deux éléments sont essentiels au développement productif: l'innovation et la complémentarité. Le premier fait référence au besoin permanent d'innover et de moderniser le tissu productif, et le second au renforcement des réseaux et au développement des chaînes d'approvisionnement, en diversifiant la production, en intégrant davantage de MPME, de coopératives et de régions, et en renforçant les conditions propices à la complémentarité et à l'innovation.

3.25. De cela découlent des stratégies horizontales et sectorielles. Les stratégies horizontales sont essentielles pour renforcer le tissu productif dans son ensemble et améliorer sa compétitivité, en fournissant les outils nécessaires pour étendre le financement et réduire son coût ainsi que les obstacles à l'accès, et pour augmenter la productivité, en particulier, grâce à ce que l'on nomme communément l'industrie 4.0 (numérisation et automatisation). Les stratégies sectorielles visent à stimuler plus activement la transformation structurelle, en créant de nouveaux secteurs d'activité, davantage axés sur l'innovation, l'exportation et le développement régional.

3.26. En outre, la politique industrielle du XXI<sup>e</sup> siècle tient compte de nouveaux défis, tels que la question de l'égalité des sexes, afin de corriger le nombre disproportionné d'hommes par rapport aux femmes dans l'industrie (75% des travailleurs sont des hommes et seulement 11% des dirigeants d'entreprises industrielles sont des femmes, chiffre qui passe à 5% dans les grandes entreprises) et les inégalités salariales (26% contre 14% en moyenne dans l'économie en termes de salaire horaire). À cet égard, l'Argentine considère que l'industrie manufacturière est un outil essentiel non seulement pour le développement économique mais aussi pour le développement social.

3.27. Depuis l'arrivée du nouveau gouvernement en décembre 2019, la stratégie de développement productif de l'Argentine repose sur un ensemble d'axes, désormais considérés comme essentiels pour la reprise dans l'après-pandémie, afin que le pays parvienne à un développement économique et social et garantisse ainsi des conditions de vie décentes à ses habitants.

### **3.3 Croissance des exportations**

3.28. Après avoir connu un essor considérable dans les années 2000, permettant à l'Argentine de disposer des devises nécessaires pour financer l'accélération de la croissance, comme celle enregistrée entre 2002 et 2011, les exportations se sont contractées à partir de 2011. Malgré la

croissance modérée enregistrée ces dernières années, en raison de l'augmentation des récoltes, de la maturation des investissements dans les champs d'hydrocarbures de "Vaca Muerta" et du dynamisme de la filière viande, il n'a pas été possible de retrouver le pic atteint en 2011, que ce soit en termes de volume ou de valeur.

3.29. La relance de la dynamique exportatrice, ainsi que la réduction de la fuite des capitaux et la création d'un environnement favorable à l'utilisation de la monnaie nationale comme instrument d'épargne, sont des conditions nécessaires à l'amélioration des conditions de renforcement du processus d'industrialisation. Donner la priorité aux exportations implique de définir des politiques visant à ouvrir les marchés étrangers, à créer de nouveaux secteurs productifs présentant un potentiel d'exportation (logiciels, production audiovisuelle, biotechnologies, bio-informatique, génie génétique, nanotechnologies, nanosciences, industrie satellite, aérospatiale, nucléaire, secteur agro-industriel et forestier, secteurs de la pêche, de l'aquaculture et du vin) en mettant l'accent sur la mise en œuvre d'activités de formation et d'assistance technique afin de permettre aux MPME de s'inscrire dans cette dynamique exportatrice.

3.30. De même, le développement des infrastructures est considéré par l'Argentine comme un autre élément fondamental pour renforcer la dynamique exportatrice, car il permet de réduire les coûts logistiques et d'augmenter la compétitivité. À cet égard, des projets tels que la voie de navigation Paraná-Paraguay ou les programmes de développement des infrastructures (tels que les travaux d'infrastructure routière, ferroviaire et énergétique) promus par les différents organismes compétents revêtent une grande importance.

#### **3.4 Stratégie de développement durable, inclusif et fédéral**

3.31. Pour l'Argentine, tous les secteurs productifs ont quelque chose à apporter au développement et les travailleurs sont des acteurs essentiels de tout processus productif. Les PME sont l'épine dorsale de nombreuses chaînes de production, les coopératives jouent un rôle très important dans la création d'emplois dans de nombreux maillons de la chaîne de production et ont contribué (comme les usines reprises) à préserver les capacités de production dans des circonstances économiques défavorables, et les entrepreneurs jouent un rôle essentiel en tant que moteur de la créativité et de l'innovation. Les grandes entreprises sont également des sources essentielles d'investissements, d'exportations, d'innovation et d'emplois de qualité (tant sur le plan formel qu'en termes de salaires). La clé pour les grandes entreprises est la plus grande intégration dans le tissu des MPME, car c'est ainsi que se renforceront les synergies. D'autre part, les entreprises de taille moyenne sont des acteurs très dynamiques, qui bénéficient également de conditions de travail supérieures à la moyenne et qui sont en très bonne position pour devenir les nouveaux grands acteurs.

#### **3.5 Promotion de la créativité et de l'innovation**

3.32. L'Argentine vise à renforcer l'innovation, la créativité et la productivité dans sa structure productive, ce qui lui permettra d'accroître sa capacité d'exportation à partir d'emplois de qualité et d'une hausse des salaires. C'est pourquoi le développement d'activités d'une complexité technologique croissante est considéré comme essentiel, car il permettrait d'augmenter la productivité du travail et d'encourager l'investissement dans la recherche-développement, en s'attaquant avec succès à des entreprises technologiques complexes et en renforçant leurs liens avec le tissu productif et le commerce extérieur.

3.33. À cet égard, l'objectif du gouvernement est de promouvoir le développement des nouvelles technologies dans la structure productive, ainsi que l'intégration de ressources humaines dotées de capacités et de compétences conformes aux exigences du nouveau paradigme de l'économie de la connaissance. Tout cela grâce à l'élaboration de stratégies visant à rapprocher l'innovation des MPME et des grandes entreprises.

3.34. Les actions de l'Argentine se concentrent sur les axes suivants:

- **L'innovation ouverte**, compte tenu du fait que les partenariats et la coopération, notamment entre les entreprises publiques et privées, les universités, les centres technologiques et d'autres entités, sont essentiels pour la réalisation de projets à haute valeur ajoutée dans les domaines liés à l'économie de la connaissance. À cet égard, les actions se concentrent sur les activités de formation sur des sujets liés à l'innovation ouverte (en mettant l'accent sur l'économie de la connaissance et le développement productif) qui facilitent la mise en œuvre au moment de la planification et de la réalisation

d'un projet et sur le soutien aux initiatives innovantes qui s'appuient sur divers aspects de l'économie de la connaissance pour leur mise en œuvre. De même, les projets collaboratifs et conjoints sont encouragés, dans la mesure où les parties contribuent à leur exécution en apportant et en complétant leurs connaissances spécifiques dans le but de générer un meilleur résultat que celui qu'elles obtiendraient en travaillant seules.

- Le **renforcement au niveau régional de l'économie de la connaissance**, qui contribue à la fédéralisation des bénéficiaires et, par conséquent, des capacités productives dans ce secteur. Cela passe par des politiques axées à la fois sur l'aspect productif et sur la formation de capital humain, en accompagnant la maturation des entreprises du secteur et en visant dans chaque cas, à partir de là, à leur croissance et à leur amélioration. De même, les partenariats entre acteurs du secteur sont renforcés, dans le but de contribuer à l'amélioration de la compétitivité régionale et à la création d'écosystèmes locaux, par le biais du développement de programmes locaux de formation des ressources humaines en fonction des demandes de production et de programmes nationaux élaborés en collaboration avec des représentants sectoriels qui répondent aux besoins en compétences dans les secteurs stratégiques.
- La **mise en œuvre de politiques à long terme** par le biais, d'une part, de la nouvelle Loi sur l'économie de la connaissance (n° 27.506), dont l'objectif est l'adoption intensive des connaissances issues des progrès de la science et de la technologie et leur intégration et leur application aux activités productives, afin d'améliorer et de perfectionner la production de biens et de services. D'autre part, la Loi sur la promotion des biotechnologies modernes (n° 26.270), en vigueur depuis 2007, définit celles-ci comme toute application technologique, fondée sur des connaissances rationnelles et des principes scientifiques issus de la biologie, de la biochimie, de la microbiologie, de la bio-informatique, de la biologie moléculaire et du génie génétique, qui utilise des organismes vivants ou leurs parties pour obtenir des biens et des services, ou pour améliorer de manière substantielle les processus de production et/ou les produits.

### 3.6 Promotion de l'investissement privé et de l'accroissement de la productivité

3.35. L'Argentine est favorable à un État qui encourage l'investissement privé et la croissance de la productivité comme outils essentiels pour la réduction des niveaux de pauvreté et d'inégalité. La croissance de la demande, la prévisibilité macroéconomique, l'accès au crédit à la production, le renforcement des capacités et l'ouverture des marchés extérieurs sont des conditions préalables à l'augmentation de l'investissement privé. En outre, afin de favoriser l'investissement productif et la croissance de la productivité, l'inclusion financière des MPME et des coopératives est indispensable.

3.36. De même, l'un des principaux axes pour l'amélioration de la productivité est le Plan de compétitivité industrielle 4.0, qui comporte trois volets: la création du Système national d'assistance technologique 4.0, la promotion de l'adoption des technologies 4.0, et la sensibilisation et la formation aux technologies 4.0, grâce à la diffusion et à l'adoption des nouvelles technologies par le biais de plans spécifiques destinés aux entreprises, de la formation aux métiers 4.0 et de la formation d'experts en technologies 4.0.

3.37. Un deuxième axe majeur est le soutien aux secteurs à forte intensité technologique, tels que la biotechnologie, les nanotechnologies, les technologies de l'information, le secteur automobile et l'industrie satellite, en mettant l'accent sur la promotion de la recherche-développement, qui favorise également les interactions entre les scientifiques et le système productif et les retombées sur le tissu industriel en termes de productivité. Pour le secteur numérique, le Programme global de renforcement du capital humain pour le développement productif a été mis en œuvre, dans le but de répondre à une demande actuellement non satisfaite qui entrave le développement de l'un des secteurs les plus productifs et innovants d'Argentine et, d'autre part, de promouvoir l'employabilité des jeunes, des personnes de plus de 45 ans et des personnes issues de groupes vulnérables. À cela s'ajoutent divers projets visant à faire coïncider les solutions de transformation numérique et le développement de projets de recherche, de développement et d'innovation avec la demande du secteur.

3.38. Un troisième axe, considéré comme fondamental pour stimuler l'investissement et la productivité, est l'expansion du crédit productif. La création du système bancaire pour le

développement est au cœur de ce processus et vise à soutenir les secteurs ayant la plus forte incidence sur le développement technologique et les exportations du pays.

### **3.7 Réduction des écarts entre les hommes et les femmes**

3.39. Historiquement, les politiques de production ont accordé peu d'attention à la question des inégalités hommes-femmes dans la structure de production. En Argentine, le salaire horaire des femmes est inférieur de 13% à celui des hommes, en tenant compte de variables sociodémographiques telles que le niveau d'éducation et l'âge. Les disparités entre les hommes et les femmes sont particulièrement importantes dans les secteurs à forte productivité et les secteurs d'exportation. Dans le secteur manufacturier, où la productivité relative est supérieure à la moyenne, la proportion de femmes s'élève à peine à 30%. Ce chiffre n'est plus que de 10% dans le cas des postes de direction dans des entreprises industrielles et de 5% pour ce qui est des grandes entreprises, qui sont généralement celles dont la productivité et la propension à exporter sont les plus élevées. Dans les activités primaires (dont beaucoup sont tournées vers l'exportation), la part des femmes n'est que de 17%, tandis que dans les services d'exportation, tels que les logiciels, elle s'élève à 32%.

3.40. Un système productif qui se prive des compétences des femmes perd des possibilités de croissance, d'innovation et d'amélioration de la productivité. Le gouvernement argentin est par conséquent conscient que les politiques relatives à la production doivent impérativement intégrer des incitations destinées à accroître l'égalité des chances sur le marché du travail et à réduire (par des campagnes de sensibilisation) les stéréotypes qui font actuellement obstacle à l'insertion des femmes dans les secteurs stratégiques pour le développement. Une plus grande diversité au sein de ces secteurs contribuera à accroître la pluralité des idées et des approches dans les entreprises, augmentant ainsi leurs possibilités d'innovation et de croissance. À cet égard, l'Argentine vise à définir des modalités pour apporter des changements culturels dans le fonctionnement des entreprises, en favorisant l'accroissement des possibilités pour les femmes, en éliminant les inégalités et en créant les conditions nécessaires pour prévenir et sanctionner tout type de discrimination et de violence sexistes.

### **3.8 Promotion du développement au niveau fédéral**

3.41. Comme dans tous les pays d'Amérique latine, les écarts territoriaux sont plus importants en Argentine que dans les pays développés. Le PIB par habitant de la région la plus riche (la Ville autonome de Buenos Aires) est six fois supérieur à celui des provinces les plus pauvres. Ces inégalités, en plus d'être injustes, entraînent des externalités négatives, comme des déséquilibres territoriaux, certaines régions présentant une très forte densité démographique (comme la région métropolitaine de Buenos Aires, ou AMBA) tandis que d'autres sont quasi dépeuplées et dépourvues des infrastructures minimales nécessaires au développement d'unités de production.

3.42. Au cours de la pandémie, le problème de la dépendance à l'égard d'une région est devenu manifeste, l'économie dans son ensemble ayant souffert de la paralysie partielle de l'AMBA dans les premiers jours du confinement. Comme pour les disparités hommes-femmes, les politiques relatives à la production revêtent un caractère essentiel pour la réduction des inégalités territoriales. Aucune politique en la matière ne saurait être efficace si elle ne parvient pas à stimuler l'esprit d'entreprise et les capacités technologiques dans les régions les plus défavorisées, de façon à créer des emplois de qualité dans ces régions et à réduire ainsi la pauvreté.

3.43. L'une des initiatives mises en œuvre pour réduire les inégalités territoriales vise à réduire le déficit d'infrastructures grâce à des investissements publics dans le gazoduc du nord-est argentin, la voie de navigation Paraná-Paraguay et divers programmes fédéraux de travaux d'infrastructures de transport. Tout cela permettra de réduire les coûts de transport pour les secteurs d'activité éloignés de l'AMBA, favorisant ainsi la compétitivité et, par conséquent, les possibilités d'accroître les exportations des économies régionales. Après avoir été interrompus en 2018, les travaux de construction du gazoduc du nord-est argentin, qui est un ouvrage d'une importance capitale pour le développement productif de l'Argentine ainsi que pour l'accès au gaz dans de nombreuses villes de la région, ont repris. Le gaz étant un élément vital pour les activités manufacturières, un meilleur accès à cette ressource stratégique permettra l'émergence de nouveaux secteurs.

3.44. En complément des axes et lignes d'action déjà mentionnés, l'Argentine estime qu'aucune politique de développement productif ne saurait être durable si elle ne prend pas en compte la dimension environnementale et ne s'engage pas sur la voie de l'innovation pour créer de nouvelles technologies permettant d'augmenter le PIB par habitant et la productivité tout en réduisant l'impact sur l'environnement. On peut citer comme exemples le développement de l'électromobilité, de l'énergie éolienne, des technologies solaires thermiques et la rénovation des appareils ménagers pour promouvoir l'efficacité énergétique. Tout cela est soutenu par des campagnes de sensibilisation, des programmes de formation à la production durable, la création d'espaces de débat et de dialogue entre les différents acteurs (publics, privés, ONG, coopératives, travailleurs), la création du programme de développement des parcs industriels, qui intègre la notion de "parcs verts et durables" (grâce au respect des bonnes pratiques environnementales), et un ambitieux programme d'éradication des décharges à ciel ouvert, dont l'objectif est la fermeture de plus de 5 000 décharges et la construction d'unités socio-environnementales pour le traitement différencié et efficace des déchets.

### 3.9 Micro, petites et moyennes entreprises (MPME)

3.45. Les MPME jouent un rôle fondamental dans le tissu productif de l'Argentine, en termes de contribution au PIB mais surtout du fait qu'elles sont le principal moteur de la création d'emplois, comme l'indiquent les données suivantes:

- Quelque 99,4% des entreprises employant des salariés sont des MPME. On en dénombre environ 541 000, dont: 455 000 microentreprises, 71 000 petites entreprises et 14 000 moyennes entreprises.
- En 2020, le MPME représentaient 63,8% de l'emploi salarié déclaré et 51% de la masse salariale.
- Les MPME représentent 17% de la valeur totale des exportations et 46% du volume, tandis que les grandes entreprises représentent les 54% restants.

3.46. Il est par conséquent crucial pour l'Argentine d'élaborer des politiques publiques de qualité susceptibles d'avoir une incidence positive sur la croissance et le développement de ces entreprises.

3.47. La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sur le mode de production et a accéléré les processus qui s'étaient mis en place de manière plus progressive, tant pour ce qui est de la numérisation des entreprises que de nouvelles évolutions et de l'innovation, et cela est particulièrement évident dans le secteur des MPME. À cet égard, la crise a fait ressortir certains défis préexistants, comme l'amélioration des conditions et de l'articulation entre les structures productives régionales, des partenariats public-privé et de la coopération avec les organismes d'appui, et la promotion de la transformation numérique, de l'innovation et du dynamisme des entreprises.

3.48. Tandis que les secteurs de la santé, de l'éducation, des transports, du commerce, du tourisme et des services ont dû s'adapter rapidement au contexte, la pandémie a posé des défis majeurs aux MPME, dont la structure est historiquement très hétérogène en Argentine, ce qui constitue un grand problème pour les politiques publiques. Face à une situation aussi exceptionnelle, le gouvernement a rapidement mis en place un grand nombre de mécanismes pour venir en aide aux MPME.

3.49. En 2020, des programmes de soutien ont été mis en œuvre en faveur des MPME, des laboratoires et des universités afin de renforcer les capacités de production de fournitures de base telles que les blouses, les écouvillons et les tubes de collecte d'échantillons pour les tests PCR, ainsi que de mettre au point des innovations, telles que de nouveaux systèmes de test ou des traitements. Ce soutien a nécessité de déployer des efforts importants pour tirer parti des synergies entre le secteur scientifique et technologique, le milieu universitaire et le secteur productif des MPME.

3.50. Même si, avant la pandémie, des mesures de soutien en faveur des fonds de roulement et des investissements productifs avaient déjà été adoptées dans certains secteurs, en raison de l'urgence sanitaire, différents programmes de financement ont été mis en œuvre pour accompagner le processus de relance de la production, en coordination avec les provinces, dans le but de promouvoir l'inclusion financière fédérale.

3.51. Entre janvier 2020 et mai 2021, l'Argentine a lancé une politique de relance des crédits à moyen et long termes en faveur des MPME, par le biais de lignes de financement en phase avec le contexte difficile actuel. Cette politique est soutenue par le Fonds national pour le développement productif (FONDEP) et le Fonds argentin de garanties (FOGAR), dont les ressources ont été renforcées par le gouvernement actuel par une augmentation budgétaire en réponse aux urgences actuelles: depuis le début de la pandémie, le FONDEP a accordé plus de 629 000 prêts, tandis que le FOGAR a permis à des projets productifs d'avoir accès à des financements par le biais d'accords avec les banques et de prêts directs aux PME. En 2020, le FONDEP disposera d'un budget 14 fois supérieur à celui de l'année précédente, et en 2021, d'un budget supérieur de 150% à celui de 2020. Parallèlement, le FOGAR s'est vu accorder en 2020 un budget 86 fois plus élevé qu'en 2019. Cela a permis à 61 000 PME et 564 000 indépendants d'accéder à un financement grâce à des garanties publiques. Trois fonds d'allocation spécifiques ont également été créés avec les provinces de Santa Cruz, Santa Fe et Salta.

3.52. À cela s'ajoute le soutien apporté par le Système des sociétés de garantie réciproque (SGR), qui, entre 2020 et 2021, a accordé des garanties à plus de 21 000 MPME. Afin d'augmenter le nombre de MPME ayant accès au système de crédit bancaire et au marché des valeurs mobilières, le gouvernement a mis en œuvre en 2021 une nouvelle réglementation qui augmente le nombre minimum de MPME que les SGR doivent incorporer dans leur portefeuille chaque année, en prévoyant l'obligation de respecter un quota de MPME dirigées par des femmes, et qui oblige ces sociétés à incorporer de nouvelles MPME dans leur portefeuille de garanties pour être autorisées à élargir leurs fonds de capital-risque.

3.53. La crise sanitaire liée à la COVID-19 a ainsi constitué un défi permanent pour la mise en œuvre de politiques destinées à soutenir les secteurs les plus touchés et à stimuler ceux en cours de rétablissement, comme le secteur des métaux et des machines, l'agro-industrie et le secteur des machines agricoles, qui ont enregistré une croissance supérieure aux valeurs de la période antérieure à la pandémie.

3.54. En outre, dans le but d'améliorer sans cesse la compétitivité et la productivité des MPME, le gouvernement accompagne ces entreprises par le biais de plans d'ensemble portant sur divers axes stratégiques, tels que la transformation numérique, le développement des exportations au niveau fédéral, le développement durable, la conception et l'innovation, le renforcement institutionnel et régional, à titre individuel ou dans le cadre de partenariats. Pour tous ces axes, l'Argentine élabore des actions en matière de sensibilisation des MPME, de formation des entreprises et des institutions intermédiaires, et d'assistance technique et économique pour la réalisation de plans de mise en œuvre, de promotion et de positionnement sur le marché.

3.55. Une stratégie, suivant une approche fédérale, d'articulation et de renforcement du réseau des institutions d'appui aux MPME exécutant des plans de productivité vient par ailleurs compléter ces actions. Celle-ci s'appuie sur le renforcement des institutions d'appui intermédiaires, la fourniture d'une assistance technique et économique aux agences de développement locales, les centres de développement des entreprises, la création de centres pour les PME dans les universités, le renforcement des centres technologiques et la création d'unités de transformation numérique pour soutenir les MPME.

3.56. En outre, afin d'encourager et de renforcer l'esprit d'entreprise, l'Argentine met en œuvre des politiques de formation, de coordination avec les acteurs de l'écosystème des entreprises, d'internationalisation et d'accès aux sources de financement. Outre la réduction des effets de la pandémie, l'objectif est d'axer les programmes sur les domaines considérés comme stratégiques pour le pays, tels que l'agroalimentaire, l'électromobilité, l'impact social et/ou environnemental, l'industrie 4.0, les secteurs technologiques, les produits de l'industrie régionale et culturelle, ainsi que sur le renforcement des responsabilités des femmes entrepreneurs. À cet égard, il convient de noter que, si en 2020, plus de 30 000 entrepreneurs, aussi bien des hommes que des femmes, de tout le pays ont participé aux différentes actions mises en place par le gouvernement, en 2021, il est prévu non seulement d'étendre les actions à une plus grande partie du territoire, mais aussi de consolider les progrès réalisés et d'accompagner les entreprises dans leur développement.

### 3.10 Le défi de la COVID-19

3.57. La tragédie sanitaire liée à la COVID-19 a incontestablement des conséquences profondes au niveau économique et productif. La période marquée par la pandémie restera dans les mémoires comme l'une des pires de l'histoire du capitalisme mondial, accompagnée de baisses records dans une multitude de pays, l'Argentine ne faisant pas exception.

3.58. Comme indiqué plus haut, la pandémie a touché l'Argentine au moment où le pays commençait à se redresser après plusieurs années de forte récession, qui avaient entraîné une détérioration des principaux indicateurs de la production et sociaux: entre décembre 2017 et décembre 2019, l'activité économique s'est contractée de 7% (9% par habitant), 280 000 emplois salariés formels ont été détruits dans les entreprises du secteur privé (4,5% du total) et 23 000 entreprises, principalement des PME, ont fermé leurs portes. De même, les salaires réels des travailleurs formels ont baissé de 18% et, sous l'effet de la détérioration du revenu des ménages, la pauvreté est passée de 25,7% dans la deuxième moitié de 2017 à 35,5% dans la deuxième moitié de 2019, ce qui signifie que 4,5 millions de personnes sont tombées en-dessous du seuil de pauvreté.

3.59. Si la grande majorité de la population a vu ses revenus diminuer au cours de cette période, les ménages les plus vulnérables ont été plus durement touchés: alors que le revenu réel par habitant a baissé de 14% pour les 10% les plus riches, celui-ci a chuté de 30% pour les 10% les plus pauvres. Tous ces éléments ont entraîné une augmentation des inégalités: le coefficient de Gini est passé de 0,422 à 0,444 entre la deuxième moitié de 2017 et 2019. Dans le même temps, le stock de crédit productif à prix constants a chuté de 36% en termes réels entre juin 2018 et décembre 2019, parallèlement à une baisse de 31% de l'investissement entre les quatrièmes trimestres de 2017 et de 2019. Au cours de cette dernière année, les investissements sont tombés à leur niveau le plus bas depuis une décennie. En outre, le pays s'est retrouvé dans une situation de quasi-défaut en raison de la non-viabilité de la dette au cours de la période 2016-2019.

3.60. Après les deux premiers mois en 2020 marqués par des signes d'amélioration, tant au niveau des salaires réels que dans des secteurs tels que l'industrie, le commerce et le tourisme, la pandémie a provoqué un choc inattendu au niveau mondial et national. L'activité économique s'est contractée de 26,1% entre février et avril 2020, soit une ampleur sans précédent. Bien que ceux-ci aient depuis commencé à se redresser, les répercussions élevées sur des secteurs tels que l'hôtellerie, la restauration, la culture et les loisirs n'ont pas encore été compensées par les améliorations enregistrées dans des secteurs tels que l'industrie, qui connaît actuellement des niveaux d'activité similaires, voire supérieurs, à ceux de 2019 dans plusieurs de ses sous-secteurs.

3.61. Les répercussions sur l'emploi ont été profondes: au cours de la deuxième moitié de 2019, la baisse s'est élevée à 16,8% en glissement annuel, avec d'importantes disparités selon les catégories professionnelles. Alors que l'emploi salarié privé formel a diminué de 3,3%, l'emploi indépendant a baissé de 28,6% et l'emploi salarié informel de 34%. Face à ce choc, et malgré les conditions macroéconomiques défavorables qui prévalaient à la fin de 2019, le gouvernement a rapidement réagi en adoptant une série de mesures destinées à protéger les revenus, la santé des personnes et le capital productif des entreprises.

3.62. Le 20 mars 2020, le gouvernement a décrété l'isolement social, préventif et obligatoire (ASPO). Une série de politiques sans précédent dans l'histoire de l'Argentine, tant par leur échelle que par leur portée, ont été immédiatement mises en œuvre: le Revenu familial d'urgence (IFE), un versement de 10 000 ARS en faveur de près de 9 millions de chômeurs, de travailleurs informels et de travailleurs indépendants à faible revenu, et le Programme d'aide pour le travail et la production (ATP), dans le cadre duquel l'État national a pris en charge le paiement d'une partie de la masse salariale des entreprises de toutes tailles du secteur privé formel touchées par la pandémie. À cela s'ajoute les enveloppes budgétaires supplémentaires destinées aux provinces ainsi qu'à la santé et à la sécurité.

3.63. Alors que l'IFE a permis d'éviter qu'entre 2,7 et 4,6 millions de personnes ne tombent dans la pauvreté et la pauvreté extrême, limitant ainsi l'augmentation des inégalités due à la perte des revenus du travail, le Programme ATP a été essentiel pour limiter la réduction de l'emploi salarié formel et assurer la pérennité des 338 000 entreprises (60% du total) qui en ont bénéficié, ainsi que

la subsistance des plus de 2,8 millions de travailleurs dont une partie du salaire était reversé par l'État.

3.64. Dans le domaine du commerce extérieur, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures pour assurer la disponibilité des intrants nécessaires pour faire face à la pandémie, telles que l'élimination des prescriptions en matière de licences d'importation, la suspension de certaines mesures antidumping en vigueur, l'élimination temporaire des droits de douane et autres frais d'importation pour certains produits essentiels dans la lutte contre la COVID-19, ainsi que l'acceptation exceptionnelle des certificats d'origine numériques dans le cadre de certains accords commerciaux auxquels l'Argentine est partie, tels que les accords conclus dans le cadre de l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI) et les accords MERCOSUR-Israël, MERCOSUR-SACU et MERCOSUR-Égypte (voir l'annexe 1 pour de plus amples détails sur ces mesures).

3.65. Les effets importants de la COVID-19 sur les citoyens et les entreprises, notamment les PME, sont indéniables et cela est particulièrement visible dans les pays en développement. L'Argentine a toujours défendu l'idée selon laquelle, afin de faire face à cette crise sanitaire et à ce choc économique, une réponse coordonnée et mondiale était nécessaire non seulement pour stabiliser les économies mais aussi pour aider les entreprises, en particulier, à traverser cette période de bouleversements. À cet égard, il convient de procéder à une évaluation permanente de tous les outils qui permettent d'accroître et d'améliorer la participation des PME au commerce international et qui augmentent leur résistance aux chocs futurs.

3.66. Il convient également d'insister sur le caractère profondément inégal qui a caractérisé la gestion et la distribution des vaccins contre la COVID-19 à travers le monde, faisant courir le risque sanitaire que le virus devienne endémique et que des réservoirs se créent, permettant à celui-ci de muter en variants plus agressifs et plus contagieux. L'Argentine estime que les vaccins contre la COVID-19 devraient être des biens publics mondiaux, afin que toutes les populations puissent y avoir accès de manière équitable, de même qu'aux innovations médicales développées pour faire face à la pandémie.

3.67. À cet égard, des circonstances uniques exigeant des solutions uniques, et compte tenu de l'ampleur de la crise sanitaire, l'Argentine soutient toutes les initiatives visant à garantir un accès équitable, à promouvoir un transfert de technologie efficace, à accroître les capacités de production locales et à distribuer les vaccins en temps voulu dans le monde entier, y compris la suspension temporaire de la protection des droits de propriété intellectuelle pour les vaccins et les produits médicaux nécessaires à la prévention et au traitement de la COVID-19.

## **4 PARTICIPATION AUX ORGANISATIONS ET INSTANCES INTERNATIONALES**

### **4.1 L'Argentine et le G-20**

#### **4.1.1 Participation au Groupe de travail sur le commerce et l'investissement (TIWG)**

4.1. L'Argentine participe activement au Groupe de travail du G-20 sur le commerce et l'investissement (TIWG), dans l'objectif de continuer à renforcer la coopération du G-20 dans les domaines du commerce et de l'investissement en tant que principaux moteurs de la croissance et du développement inclusifs, et de l'éradication de la pauvreté.

4.2. Dans un contexte qui exige, aujourd'hui plus que jamais, de promouvoir la coordination et la solidarité internationales au sein des différentes instances mondiales, notre pays soutient les travaux menés par le TIWG en vue d'échanger des renseignements et d'élaborer des mesures collectives pour faire face aux enjeux commerciaux actuels, conformément aux priorités définies par chaque Présidence.

4.3. L'Argentine estime qu'il est important de poursuivre le dialogue politique dans le cadre du G-20 pour consolider le système commercial multilatéral fondé sur des règles et soutenir la nécessaire réforme de l'OMC, inscrite pour la première fois dans la déclaration des dirigeants adoptée à Buenos Aires en 2018. En outre, nous nous sommes engagés à poursuivre la mise en œuvre des "Actions du G-20 pour soutenir le commerce et l'investissement au niveau mondial en réponse à la

COVID-19" approuvées en 2020 dans l'objectif d'atténuer les répercussions commerciales de la pandémie et de contribuer à une reprise inclusive et durable.

#### **4.1.2 Forum mondial sur les surcapacités de production d'acier (GFSEC)**

4.4. Depuis 2016, la République argentine fait partie, aux côtés de 30 autres pays producteurs d'acier, du Forum mondial sur les surcapacités de production d'acier (GFSEC), créé lors du Sommet du G-20 tenu à Hangzhou (Chine) dans l'objectif de coordonner les politiques pour remédier aux surcapacités de l'industrie sidérurgique au niveau mondial.

4.5. L'Argentine participe de façon active et constructive à ce forum et encourage aussi la poursuite de ses activités, car il s'agit selon elle d'un exercice de transparence utile en vue de trouver des solutions consensuelles au problème des surcapacités de production d'acier au niveau mondial. Elle a ainsi fourni tous les renseignements demandés lors des séries d'échange de renseignements semestrielles sur les statistiques relatives aux capacités de production et aux politiques mises en œuvre dans ce secteur. En outre, l'Argentine a réaffirmé son engagement en faveur des principes directeurs adoptés à Berlin en 2017, qui constituent selon elle un outil important pour remédier aux politiques de distorsion engendrées par la surcapacité mondiale.

#### **4.2 L'Argentine et l'OMC**

4.6. Au cours de la période à l'examen, le système commercial multilatéral s'est retrouvé confronté à une série de problèmes et de défis sans précédent dans l'histoire du multilatéralisme: une grande prolifération de mesures commerciales unilatérales et la paralysie du système de règlement des différends, pierre angulaire de l'OMC et instrument indispensable pour conférer sécurité et prévisibilité au système, auxquelles il faut ajouter les dommages considérables provoqués par la pandémie de COVID-19 s'agissant de l'économie comme des pertes en vies humaines.

4.7. En tant que Membre fondateur de l'OMC, l'Argentine maintient fermement son engagement en faveur de l'Organisation et vise à préserver le rôle central qu'elle joue dans le système commercial mondial en assurant la stabilité et la durabilité de la croissance économique internationale. À cet effet, l'Argentine apporte un concours constructif et réalise tous les efforts nécessaires non seulement à la préservation, mais aussi au renforcement continu de l'OMC, et elle réaffirme pleinement que le système commercial multilatéral doit conserver ses objectifs que sont le relèvement des niveaux de vie, la réalisation du plein emploi et la promotion du développement durable.

4.8. En outre, dans le cadre des discussions sur l'adaptation de l'OMC aux nouveaux défis du XXI<sup>e</sup> siècle, l'Argentine défend fermement toutes les mesures qui, sur la base du consensus et du principe d'inclusion, visent à résoudre les difficultés que rencontre actuellement l'Organisation.

##### **4.2.1 Participation aux comités permanents**

4.9. L'Argentine prend une part active aux activités courantes de l'OMC, étant entendu que cette participation constitue un exercice de transparence indispensable pour aider l'Organisation à atteindre ses objectifs fondateurs.

4.10. Ainsi, le pays a régulièrement présenté des nouvelles notifications complètes annuelles ayant trait à l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires, aux procédures relatives aux licences d'importation et aux questionnaires annuels s'y rapportant, aux projets et réglementations sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, aux règlements techniques liés au commerce, aux mesures commerciales correctives et, depuis 2020, aux mesures commerciales mises en œuvre en raison de la pandémie de COVID-19. En outre, le pays a répondu à toutes les préoccupations et questions présentées en temps voulu par les autres Membres dans le cadre des comités concernés.

4.11. Au cours de la période à l'examen, l'Argentine a pris part aux processus d'accession de divers pays, témoignant de l'importance qu'elle accorde à l'élargissement continu de la participation des pays au système commercial multilatéral. Elle a en particulier participé aux groupes de travail de l'accession de l'Afghanistan, du Libéria et du Tadjikistan, dont les travaux ont conduit avec succès à l'accession de ces pays à l'Organisation. L'Argentine continue d'apporter un appui constructif à ces activités en vue de l'aboutissement des processus d'accession en cours.

4.12. Par ailleurs, l'Argentine prend une part active au Mécanisme d'examen des politiques commerciales, considérant que cet exercice est essentiel en vue de la transparence et de la prévisibilité du système commercial multilatéral en ce qu'il favorise une meilleure compréhension des politiques commerciales menées par les différents Membres de l'OMC. À ce titre, depuis 2013, elle a activement participé à plus de 130 examens des politiques commerciales d'autres Membres de l'OMC.

#### 4.2.2 Règlement des différends

4.13. Au cours de la période à l'examen (2013-2020), l'Argentine a participé au total à 22 procédures engagées dans cet intervalle: 3 en tant que plaignante et 19 en tant que tierce partie. Il faut y ajouter sa participation en tant que partie défenderesse dans quatre procédures pour lesquelles les groupes spéciaux ont été établis en 2013. L'Argentine est le 15<sup>ème</sup> pays à avoir le plus utilisé ce mécanisme depuis la création de l'OMC; entre 1995 et aujourd'hui, elle a pris part à 108 procédures au total.

4.14. Le mécanisme de règlement des différends de l'OMC est un élément essentiel pour garantir le respect des règles de l'Organisation par ses Membres. Par conséquent, il est primordial de remédier à la paralysie qui frappe l'Organe d'appel depuis la fin de l'année 2019. Il est également nécessaire de renforcer la participation des pays en développement, qui, du fait de leur moindre poids dans le système économique mondial, ne peuvent s'investir que de façon limitée. L'assistance technique pourrait faciliter ce processus.

#### 4.2.3 Négociations

4.15. L'Argentine continue de réaffirmer son engagement en faveur de l'OMC et du système commercial multilatéral. En tant que Membre fondateur, elle estime qu'il est important que l'OMC reprenne son rôle central dans le commerce international et défende un système commercial multilatéral fondé sur des règles équitables et propice à un véritable développement inclusif. L'Argentine reste fermement engagée en faveur du renforcement continu de l'OMC, soulignant la nécessité de préserver son rôle d'organisme central dans le système commercial mondial, ainsi que celle de redoubler d'efforts pour corriger les pratiques commerciales entraînant des effets de restriction et de distorsion qui nuisent particulièrement aux secteurs de l'agriculture et de la pêche.

4.16. Étant donné que les écarts de niveaux de développement entre les différents pays ne se sont pas réduits au cours des dernières années, mais qu'ils se sont même creusés dans divers domaines, l'Argentine estime que tout programme de réforme de l'OMC doit avoir comme priorité de respecter les aspirations des différents pays en matière de développement, en préservant les dispositions relatives au traitement spécial et différencié dans les accords existants et à venir, avec pour seule exception les pays qui renoncent volontairement à cet avantage. Par ailleurs, l'OMC doit préserver sa nature multilatérale; elle doit ainsi conserver la pratique visant à adopter les décisions par consensus et s'employer à réaliser tous les efforts nécessaires pour que les discussions se tiennent sur la base des principes de l'inclusion et de l'équité.

4.17. Par ailleurs, le traitement des déséquilibres qui existent depuis longtemps dans le secteur agricole doit être au centre de tout processus de négociation à l'OMC en raison de sa contribution au développement, une solution à cet égard étant indispensable pour lutter contre la faim et la pauvreté. Aux mesures à effets de distorsion classiques (droits de douane, progressivité des droits, contingents d'importation et subventions à la production) s'ajoute la multiplication des obstacles sanitaires, phytosanitaires et techniques dénués de fondement scientifique. De ce fait, il est nécessaire d'éliminer les politiques ayant des effets discriminatoires et de distorsion qui pèsent depuis longtemps sur ce secteur et limitent toute possibilité d'industrialisation et de création de valeur ajoutée dans la production de produits primaires, freinant ainsi les processus de développement.

4.18. L'Argentine considère comme une priorité de faire aboutir les négociations sur l'établissement de disciplines concernant les subventions à la pêche, dans le respect de l'Objectif de développement durable (ODD) 14.6 et des mandats de négociation établis dans le cadre de l'OMC, en vue de garantir la durabilité de la pêche au niveau mondial et de mettre fin aux dommages toujours plus importants provoqués par la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), dont les effets environnementaux et économiques touchent particulièrement et depuis longtemps l'Argentine.

4.19. De plus, l'Argentine participe de façon constructive aux dialogues structurés dans divers domaines qui représentent des défis pour la modernisation des règles de l'OMC, comme les initiatives liées aux déclarations conjointes sur le commerce électronique, l'intégration des PME dans le commerce international, la facilitation de l'investissement et la réglementation intérieure dans le domaine des services. Cependant, selon l'Argentine, la méthode adoptée dans le cadre des dialogues structurés ne peut devenir une pratique systématique en matière de négociation au sein du système commercial multilatéral. Les discussions plurilatérales doivent faire figure d'exception, et non de règle. L'Argentine plaide pour un système commercial multilatéral fondé sur des discussions approfondies, transparentes et inclusives sur la base du consensus de l'ensemble des Membres de l'OMC.

4.20. Il convient de souligner que, pendant la période considérée, l'Argentine a pris une part active et constructive aux discussions qui ont abouti à l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE), premier accord multilatéral conclu depuis la création de l'OMC en 1995. L'Argentine a ainsi ratifié et accepté le Protocole relatif à l'AFE par l'intermédiaire de la Loi n° 27.373 et de son décret réglementaire n° 574/2017, puis présenté son instrument d'acceptation à l'OMC le 22 janvier 2018. Elle applique actuellement 97,5% des dispositions de l'Accord et elle a notifié en temps voulu à l'OMC que ses engagements visant le reste des dispositions seraient mis en œuvre au plus tard en 2023.

#### 4.2.4 Mécanisme de surveillance

4.21. L'Argentine participe de façon constructive à l'élaboration des rapports semestriels et annuels sur les mesures commerciales appliquées par les Membres de l'OMC, qui sont établis depuis 2009 par le Secrétariat.

4.22. Le pays est conscient de l'importance qu'il y a à réaliser et à poursuivre cet exercice de transparence, dont il a été convenu au moment de la crise économique internationale qui avait alors éclaté et à laquelle il faut désormais ajouter les mesures prises par les pays en raison de la pandémie de COVID-19 depuis 2020. L'Argentine reconnaît également l'importance des travaux effectués par le Secrétariat de l'OMC en vue de perfectionner les critères utilisés pour recenser les mesures liées au commerce.

4.23. Cependant, compte tenu de l'utilité de ces rapports afin d'obtenir des conclusions préliminaires sur la nature des mesures appliquées chaque semestre ou chaque année par tous les pays, l'Argentine est d'avis que ces critères peuvent être encore perfectionnés pour contribuer à une bonne interprétation de la situation internationale. Le fait que le nombre absolu de mesures restrictives enregistré au cours d'une année soit supérieur à celui de l'année précédente ne signifie pas nécessairement que "le monde soit plus protectionniste", car chaque mesure a des effets différents sur le commerce et sur l'économie en général, qui dépendent également de l'importance systémique du pays qui l'applique: un plan de relance économique visant à soutenir la production nationale et l'exportation dans un grand pays ne peut être comparé à l'augmentation temporaire du droit de douane appliqué à l'importation d'un produit donné par un pays relativement petit.

4.24. Par ailleurs, nous avons constaté que nombre des mesures recensées par le Secrétariat de l'OMC sont des mises à jour de mesures établies antérieurement et que chaque mise à jour est qualifiée de mesure à caractère "indépendant". Par exemple, l'Argentine applique des valeurs de référence aux exportations, dont les mises à jour (qui impliquent parfois une baisse de ces valeurs) sont considérées comme des mesures indépendantes et restrictives. Dans le dernier rapport portant sur la période allant d'octobre 2020 à mai 2021, sur les 32 mesures associées à l'Argentine, près de la moitié (13) correspondent à des mises à jour de ces valeurs; l'interprétation selon laquelle l'Argentine aurait "appliqué 32 mesures restrictives" serait donc erronée.

4.25. L'Argentine espère que ces suggestions pourront être prises en compte par le Secrétariat de l'OMC pour les rapports à venir, afin de continuer à relever le degré d'objectivité et de transparence de ceux-ci et de favoriser une bonne compréhension de la situation internationale.

## 5 L'ARGENTINE ET L'INTÉGRATION RÉGIONALE

### 5.1 MERCOSUR

5.1. Le Marché commun du Sud (MERCOSUR) constitue un projet stratégique figurant au centre de la politique extérieure de notre pays et un tremplin important pour s'assurer d'une meilleure insertion internationale. Depuis la signature du traité constitutif du MERCOSUR (Traité d'Asunción de 1991), cet accord d'intégration régionale, dont le 30<sup>ème</sup> anniversaire a été célébré le 26 mars 2021, est devenu l'objectif d'intégration régionale prioritaire dans le cadre de sa politique en matière de commerce extérieur. Le MERCOSUR constitue par ailleurs un instrument clé pour améliorer les conditions d'accès des exportations argentines à d'autres marchés régionaux et extrarégionaux.

5.2. L'Argentine prend une part active au processus de construction du MERCOSUR et sa participation à ce projet d'intégration régionale a pour conséquence qu'une partie de ses décisions de politique commerciale sont définies à l'échelle du bloc. Plus particulièrement, les questions commerciales liées aux rapports de l'Argentine avec des pays non membres du MERCOSUR s'inscrivent dans le cadre des engagements contractés à l'échelle régionale.

5.3. Pour atteindre ses objectifs visant à approfondir l'intégration et le développement dans l'intérêt de ses populations, le MERCOSUR dispose également d'un programme de travail dynamique sur la dimension sociale et citoyenne de l'intégration, les questions du commerce et de l'égalité des genres, les rencontres entre entreprises, syndicats et universitaires et divers aspects du processus d'intégration.

5.4. De nombreuses avancées ont été enregistrées depuis le dernier examen de politique commerciale mené en 2013.

5.5. En 2015, des progrès ont par exemple été accomplis s'agissant du Programme intra-MERCOSUR de sécurité douanière de la chaîne d'approvisionnement des marchandises en vue de convenir de procédures communes pour des contrôles douaniers plus efficaces, plus flexibles et plus simples, et de faire ainsi progresser la reconnaissance mutuelle. De la même manière, des progrès sont réalisés dans la mise à jour du système informatique de transit international douanier (système SINTIA).

5.6. L'année 2015 a été marquée par le lancement du Plan d'action visant à renforcer les volets économiques et commerciaux du MERCOSUR, qui a permis de recenser des cas d'accès aux marchés pour lesquels un traitement et une ligne de conduite ont été définis en 2017.

5.7. En 2015 également, le MERCOSUR a signé l'Accord d'adhésion de l'État plurinational de Bolivie au MERCOSUR et, si ce pays ne dispose pas encore du statut d'État membre, il participe toutefois à des réunions et un cadre a été établi pour faire avancer les travaux techniques en vue de sa pleine intégration au processus régional une fois que l'Accord d'adhésion sera entré en vigueur.

5.8. En 2017, le MERCOSUR a signé des accords dans différents domaines, comme le Protocole de coopération et de facilitation des investissements intra-MERCOSUR qui établit des conditions juridiques communes visant à faciliter et à favoriser les investissements réciproques et à attirer les investissements extrarégionaux par l'intermédiaire de règles transparentes en matière de traitement de l'investissement, de l'échange de renseignements et d'activités de coopération entre les parties.

5.9. S'agissant des procédures pour l'élaboration, la révision et l'abrogation des Règlements techniques MERCOSUR, des règles ont été adoptées en 2017 afin de moderniser et d'assouplir leur fonctionnement et leur traitement. En décembre 2019, le "Cadre général pour les initiatives de facilitation des échanges dans le MERCOSUR" a été approuvé, permettant à deux États membres ou plus de convenir de mesures de convergence réglementaire et de reconnaissance des résultats de l'évaluation de la conformité, ainsi que d'autres mécanismes destinés au renforcement des capacités et à la coopération technique relative aux questions de réglementation. Dans le cadre du Groupe spécial sur les questions de réglementation, des progrès devraient également être accomplis concernant l'évaluation du processus réglementaire au sein du MERCOSUR pour en accroître la modernité, l'efficacité et la compatibilité avec la nécessaire amélioration de la compétitivité du bloc. Ainsi, un Règlement MERCOSUR relatif à l'étiquetage nutritionnel sur le devant des emballages alimentaires est élaboré dans l'objectif de garantir l'accès des consommateurs à des renseignements

---

clairs, de promouvoir une alimentation saine et de favoriser le commerce de produits alimentaires emballés au sein du MERCOSUR.

5.10. Le MERCOSUR a réalisé d'importants progrès en matière de communication grâce à la création, en 2017, de l'Unité de communication et d'information du MERCOSUR (UCIM), qui sert d'instrument pour diffuser les avancées accomplies dans le processus d'intégration et les avantages conférés par celui-ci aux citoyens de la région, en fournissant de nombreux renseignements sur le site Web du MERCOSUR et sur les réseaux sociaux.

5.11. Dans le domaine institutionnel, il a été décidé en 2017 de procéder à l'optimisation de la structure institutionnelle et au rajustement des ressources humaines et financières du MERCOSUR. En 2019, il a ainsi été décidé de simplifier la structure institutionnelle du MERCOSUR reposant actuellement sur des instances techniques et consultatives en supprimant les organes qui étaient inactifs ou avaient rempli leur objectif d'origine, ainsi qu'en fusionnant d'autres organes qui présentaient des doubles emplois dans leurs compétences thématiques, dans l'objectif de réduire la bureaucratie et d'assouplir le fonctionnement des organes et instances du MERCOSUR.

5.12. L'Accord sur les marchés publics du MERCOSUR, signé en décembre 2017, constitue un cadre juridique régissant les possibilités commerciales pour les entreprises et les travailleurs de la région, qui permet d'augmenter le nombre de fournisseurs auxquels les organismes publics ont accès tout en cherchant à réduire les coûts et à apporter de la transparence au système des marchés publics.

5.13. En 2018, la Commission du commerce du MERCOSUR, organe chargé des questions liées à la politique commerciale du MERCOSUR, a approuvé un nouveau règlement et affiché des progrès dans l'informatisation des processus pour le traitement des modifications tarifaires et des demandes de réductions tarifaires pour des raisons d'approvisionnement, le partage d'avis de classement tarifaire, etc.

5.14. En 2019, l'Accord pour la suppression des frais d'itinérance internationale pour les usagers finals du MERCOSUR a été signé, ce qui constitue une mesure concrète en faveur de la circulation des citoyens dans les États membres de la région et une étape fondamentale dans le renforcement de l'intégration régionale, notamment en matière de connectivité.

5.15. L'Accord sur la facilitation des échanges dans le MERCOSUR a été signé en décembre de cette même année; il vise à simplifier, à harmoniser et à automatiser les procédures du commerce international de façon à les rendre plus rapides et moins coûteuses, ainsi qu'à favoriser l'accroissement des échanges commerciaux au sein du bloc. En outre, la signature de l'Accord de reconnaissance mutuelle des opérateurs économiques agréés du MERCOSUR permettra aux entreprises ainsi agréées de bénéficier des mêmes avantages dans tous les États membres s'agissant du dédouanement et du traitement des marchandises ainsi que des circuits simplifiés de mainlevée pour les opérations commerciales.

5.16. La nécessité de reconnaître les indications géographiques d'un État membre par les autres, établissant ainsi une protection contre l'utilisation frauduleuse et impropre de ces indications, a conduit à la négociation et à la signature, en décembre 2019, de l'Accord pour la protection mutuelle des indications géographiques originaires des territoires des États membres du MERCOSUR, ce qui représente une grande avancée dans le processus d'intégration.

5.17. La question des populations frontalières, sous tous ses aspects, occupe une place importante dans le programme du MERCOSUR; en décembre 2019, les États membres sont ainsi parvenus à la signature de l'Accord sur les villes frontalières reliées, qui vise à apporter des avantages concrets aux habitants et travailleurs de ces zones en matière de possibilités économiques et de services publics dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la culture et de l'emploi.

5.18. En ce qui concerne la politique commerciale, le MERCOSUR travaille depuis 2019 à la révision du tarif extérieur commun; l'Argentine a apporté des contributions significatives pour faire de cet instrument, plus de 25 ans après son adoption, un moteur de la productivité et de la compétitivité des économies des pays parties au MERCOSUR, ainsi que pour améliorer l'intégration de ces derniers dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.

5.19. Dans le domaine du numérique, le Plan d'action 2018-2020 vise à élaborer une "stratégie numérique" du MERCOSUR pour moderniser le processus d'intégration face aux défis régionaux et

mondiaux que pose la transformation technologique. Dans ce cadre, et compte tenu du nombre croissant de transactions électroniques réalisées et de la nécessité de garantir la sécurité et la confiance des consommateurs et des entreprises à l'égard des documents numériques, l'Accord de reconnaissance mutuelle des certificats de signature électronique du MERCOSUR a été approuvé en décembre 2019. Par la suite, en décembre 2020, les négociations relatives à l'Accord sur le commerce électronique dans le MERCOSUR, qui établit un cadre juridique commun pour faciliter le développement du commerce électronique au sein du bloc, sont parvenues à terme.

5.20. Le Fonds de convergence structurelle du MERCOSUR (FOCEM) est l'un des principaux instruments permettant de traiter les inégalités entre les États membres; son renouvellement a été approuvé en 2015, et en 2018 un accord-cadre de coopération internationale a été conclu entre le MERCOSUR et le Fonds financier pour l'aménagement du bassin de la Plata (FONPLATA), donnant lieu à la signature d'un accord de gestion fiduciaire des ressources financières du FOCEM. Des projets de complémentarité financière et technique sont menés avec cette entité financière régionale.

5.21. Il convient de souligner l'approbation, en avril 2020, du projet du FOCEM sur la recherche, l'éducation et la biotechnologie au service de la santé, dont l'objectif est de renforcer les capacités en matière de diagnostic à des fins de contrôle épidémiologique et d'intensifier le soutien apporté aux systèmes de santé publique du MERCOSUR dans le cadre la lutte contre la COVID-19.

5.22. Le 18 mars 2020, face à l'apparition inattendue de la pandémie de COVID-19, les Présidents des États membres du MERCOSUR ont adopté une déclaration dans laquelle ils sont convenus d'orientations et de mesures conjointes pour contenir et atténuer la pandémie. Ces mesures sont toujours en vigueur et comprennent l'échange de renseignements sur les mesures commerciales adoptées par les États membres pour faire face à la pandémie de COVID-19.

5.23. En décembre 2020, le "Système d'administration et de contrôle des contingents d'importation" (SACIM) a été créé pour doter le MERCOSUR d'un mécanisme dans ce domaine; la phase de réglementation et de mise au point de la plate-forme informatique est en cours.

5.24. Le régime d'origine du MERCOSUR est également en cours de modernisation, tant pour ce qui est des aspects réglementaires que pour l'établissement de prescriptions spécifiques en matière d'origine, et le certificat d'origine numérique (COD) a déjà été mis en place pour le commerce intrarégional.

5.25. Le MERCOSUR s'emploie également à adapter la Nomenclature commune du MERCOSUR (NCM) à la recommandation du Conseil de coopération douanière qui a approuvé la septième révision du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises, pour une entrée en vigueur en janvier 2022.

5.26. Les travaux du Groupe spécial sur l'industrie sucrière ont repris en 2020 et, en mai 2021, un séminaire sur l'innovation et la valeur ajoutée dans le secteur sucrier du MERCOSUR a été organisé avec la participation de représentants d'institutions de recherche et de cette branche de production, qui ont analysé les principales tendances technologiques à l'œuvre dans le secteur ainsi que le potentiel de productivité qui permettrait d'en accroître la compétitivité.

5.27. Pour ce qui est du secteur automobile, des accords bilatéraux ont été signés entre les États membres ces dernières années, en parallèle des travaux visant à adapter le secteur à l'union douanière, l'idée étant de l'intégrer dans les chaînes de valeur régionales et mondiales en tenant compte des nouvelles technologies et de l'état de la mobilité aux niveaux régional et mondial.

5.28. Dans le cadre du Protocole de Montevideo sur le commerce des services dans le MERCOSUR, le septième cycle de négociations sur les engagements spécifiques a été lancé en décembre 2020 dans l'objectif d'accroître le commerce des services entre les États membres.

5.29. En mars 2021, un statut de citoyenneté du MERCOSUR a été approuvé, regroupant les droits et les avantages que la législation du MERCOSUR en vigueur accorde aux ressortissants, citoyens et résidents des pays membres dans divers domaines comme la circulation et la résidence, l'intégration transfrontières, l'emploi, l'éducation, la sécurité sociale, les communications et la protection des consommateurs.

5.30. Dans le cadre de l'ALADI, les procédures et spécifications techniques relatives au certificat d'origine numérique ALADI/CR/Résolution n° 386 (du 4 novembre 2011) ont été approuvées. Actuellement, les certificats d'origine échangés par l'Argentine avec le Brésil et l'Uruguay sont exclusivement numériques. Le pays échange ainsi des certificats d'origine numériques juridiquement valables qui coexistent encore pour l'instant avec le format papier utilisé dans le cadre des échanges avec le Chili et le Paraguay. Au premier semestre de 2021, l'Argentine s'est entretenue avec la Colombie et l'Équateur afin de reprendre les réunions techniques qui devraient permettre de faire progresser l'utilisation du certificat d'origine numérique de l'ALADI, comme en ont convenu ces pays.

## **5.2 Association latino-américaine d'intégration (ALADI) et accords extrarégionaux**

5.31. Au niveau régional, l'Argentine a engagé des négociations avec le Mexique en 2016 afin d'élargir et d'approfondir l'ACE n° 6; en 2019, elle est convenue avec ce pays d'accroître progressivement, jusqu'en 2022, le volume des contingents tarifaires bilatéraux annuels du secteur automobile au titre de l'ACE n° 55. L'Argentine a également entamé des négociations avec le Pérou en vue de l'élargissement et de l'approfondissement, au niveau bilatéral, de l'ACE n° 58 (MERCOSUR-Pérou). Dans ces deux cas, les négociations prévoient également des dispositions relatives, entre autres, au commerce transfrontières de services, aux investissements, aux marchés publics, à la question du commerce et de l'environnement, aux PME et à l'égalité des genres.

5.32. En 2017, le MERCOSUR et la Colombie ont signé un accord de portée partielle de complémentarité économique (ACE n° 72). Après son examen juridique, ce protocole additionnel a été notifié à l'ALADI en décembre 2020. Dans le cadre de l'ACE n° 72, les conditions d'accès au marché établies par l'ACE n° 59 ont été maintenues; cependant, des préférences ont été améliorées dans certains cas et le traitement préférentiel élargi pour certains produits qui n'étaient pas visés par l'ACE n° 59.

5.33. Par ailleurs, le 2 novembre 2017, l'Argentine et le Chili ont signé un accord commercial qui approfondit les disciplines en vigueur au titre de l'ACE n° 35 MERCOSUR-Chili et en intègre de nouvelles dans des domaines comme les marchés publics, les PME, l'emploi, l'égalité des genres et le commerce, et le commerce et l'environnement. Cet accord est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2019 et a été intégré à l'ACE n° 35 en tant que protocole additionnel (PA) n° 61. La première commission d'administration du PA n° 61 s'est tenue le 20 août 2020.

5.34. La dix-huitième réunion ordinaire de la commission d'administration de l'Accord de complémentarité économique n° 35 entre le MERCOSUR et le Chili a eu lieu en décembre 2020. Elle a conduit à la signature du protocole additionnel n° 65 qui a modifié la teneur en valeur régionale dans la formule liée aux prescriptions spécifiques en matière d'origine pour les échanges commerciaux réalisés entre l'Argentine et le Chili dans le secteur automobile.

5.35. Conformément aux accords de complémentarité économique (ACE) que l'Argentine, en tant qu'État membre du MERCOSUR, a conclus dans le cadre de l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI), des réunions des commissions d'administration des ACE n° 36 (MERCOSUR-Bolivie), n° 59 (MERCOSUR-Colombie, Équateur et Venezuela), n° 72 (MERCOSUR-Colombie) et n° 62 (MERCOSUR-Cuba) ont également été tenues. L'ACE n° 68 (Argentine-Venezuela) est entré en vigueur en janvier 2013.

5.36. Au cours de la période à l'examen, l'Argentine a également signé une série de protocoles additionnels de l'ACE n° 14 (Argentine-Brésil) relatifs à la prorogation et à la mise à jour de l'Accord sur la politique automobile. Le 44<sup>ème</sup> protocole additionnel est ainsi entré en vigueur le 26 mai 2020. S'agissant de l'ACE n° 57 (Argentine-Paraguay), le deuxième protocole additionnel de l'Accord sur la politique automobile est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2020. L'ACE n° 57 (Argentine-Uruguay), en vigueur, n'a pas fait l'objet de modifications.

## **5.3 Accords de promotion et de protection réciproque des investissements**

5.37. L'Argentine est actuellement partie à 48 accords de promotion et de protection réciproque des investissements (APPRI). Elle est également partie à la Convention de Washington pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissants d'autres États et à la Convention des Nations Unies pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères.

5.38. En 2017, l'Argentine a conclu avec le Chili un accord commercial, dans lequel figure un chapitre relatif aux investissements, qui est entré en vigueur en 2019 et a remplacé l'APPRI de 1991.

5.39. De plus, entre 2016 et 2018, le pays a négocié et signé trois APPRI, qui sont en cours d'approbation législative par le Congrès national, avec les pays suivants: Qatar (2016), Émirats arabes unis (2018) et Japon (2018).

#### **5.4 Négociations extrarégionales**

5.40. Au cours de la période considérée, l'Argentine a mené, en tant qu'État membre du MERCOSUR, des dialogues et des négociations avec d'autres pays dans l'objectif de renforcer ses relations commerciales.

5.41. En 2019, en tant qu'État membre du MERCOSUR, l'Argentine a conclu les accords de principe signés par le MERCOSUR avec l'Union européenne et l'Association européenne de libre-échange (AELE). L'examen juridique de ces accords en est à un stade avancé.

5.42. Depuis 2018, l'Argentine a participé, en tant qu'État membre du MERCOSUR, aux négociations portant sur des accords de libre-échange avec le Canada; la République de Corée; le Liban et Singapour; ainsi qu'avec l'Inde et Israël, l'objectif étant, dans ces deux derniers cas, d'élargir et d'approfondir les accords existants.

5.43. En tant qu'État membre du MERCOSUR également, le pays entretient des espaces et des mécanismes de dialogue avec l'Indonésie, le Viet Nam, le Japon et l'Union économique eurasiatique.

5.44. En tant qu'État membre du MERCOSUR, l'Argentine a pris part à la première réunion du Comité mixte de l'Accord MERCOSUR-SACU qui s'est tenue en mai 2017 et a porté sur l'examen général du fonctionnement de l'Accord signé en décembre 2008.

5.45. Le pays a également participé, en décembre 2017, à la première réunion du Comité mixte de l'Accord entre le MERCOSUR et l'Égypte, au cours de laquelle la mise en œuvre de cet accord signé en août 2010 a été examinée.

5.46. En tant qu'État membre du MERCOSUR, l'Argentine a participé, en novembre 2018, à la deuxième réunion du Comité mixte de l'Accord entre le MERCOSUR et l'État d'Israël. Un bilan du fonctionnement de cet instrument, signé en décembre 2007, a été effectué.

#### **5.5 Système global de préférences commerciales (SGPC)**

5.47. Par l'intermédiaire du MERCOSUR, l'Argentine est membre du Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC), qui découle d'un accord établi entre 43 pays en développement dans l'objectif de promouvoir le commerce Sud-Sud. Dans le cadre du SGPC et au titre des résultats du premier cycle de négociations (le seul à être entré en vigueur, le 19 avril 1989), le MERCOSUR accorde des préférences qui recouvrent environ 1% de l'ensemble des lignes tarifaires, le niveau de préférences allant de 10% à 100%.

5.48. En outre, il convient de souligner que l'Argentine a approuvé l'Acte final du SGPC qui intègre les résultats du troisième cycle de négociations (le Cycle de Sao Paulo), qui prévoit un niveau de préférences d'environ 20% applicable à environ 70% des lignes tarifaires passibles de droits supérieurs à 0%. Cependant, l'accord doit être ratifié par au moins quatre pays membres du SGPC pour pouvoir entrer en vigueur. En juin 2021, l'Inde, la Malaisie et Cuba l'avaient ratifié. Pour ce qui est du MERCOSUR, la ratification du Brésil et du Paraguay est encore nécessaire pour procéder à celle du bloc, qui compte comme un seul membre dans le cadre de ce système.

### **6 FACILITATION, SIMPLIFICATION ET INFORMATISATION DES PROCÉDURES ET FORMALITÉS DOUANIÈRES**

6.1. Certains progrès réalisés par l'Argentine en matière de simplification et d'informatisation des procédures douanières méritent d'être soulignés. La Direction générale des douanes (DGA), organisme responsable des procédures douanières qui relève de l'Administration fédérale des recettes publiques (AFIP), a suivi un ensemble de lignes directrices générales dont les objectifs

étaient fondés sur les demandes et les besoins spécifiques des services douaniers ainsi que des citoyens et d'autres organismes publics.

6.2. Ces lignes directrices ont été élaborées conformément aux directives du Cadre de normes SAFE visant à sécuriser et à faciliter le commerce mondial de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), au titre desquelles la DGA est tenue d'assouplir et de stimuler les opérations de commerce extérieur sans perdre en efficacité en matière de contrôle et de traçabilité des marchandises faisant l'objet d'échanges internationaux, ainsi que d'optimiser les procédures douanières.

6.3. Les résultats visent à entraîner des changements précis et profonds dans les services douaniers sur la voie de leur modernisation, en optimisant la prestation de services destinés aux citoyens pour parvenir à la facilitation et à la simplification du commerce extérieur dans son ensemble. Les principales mesures menées en matière de simplification et de numérisation des procédures douanières sont décrites ci-après.

**Services destinés aux utilisateurs extérieurs: Système informatisé de formalités douanières (SITA):**

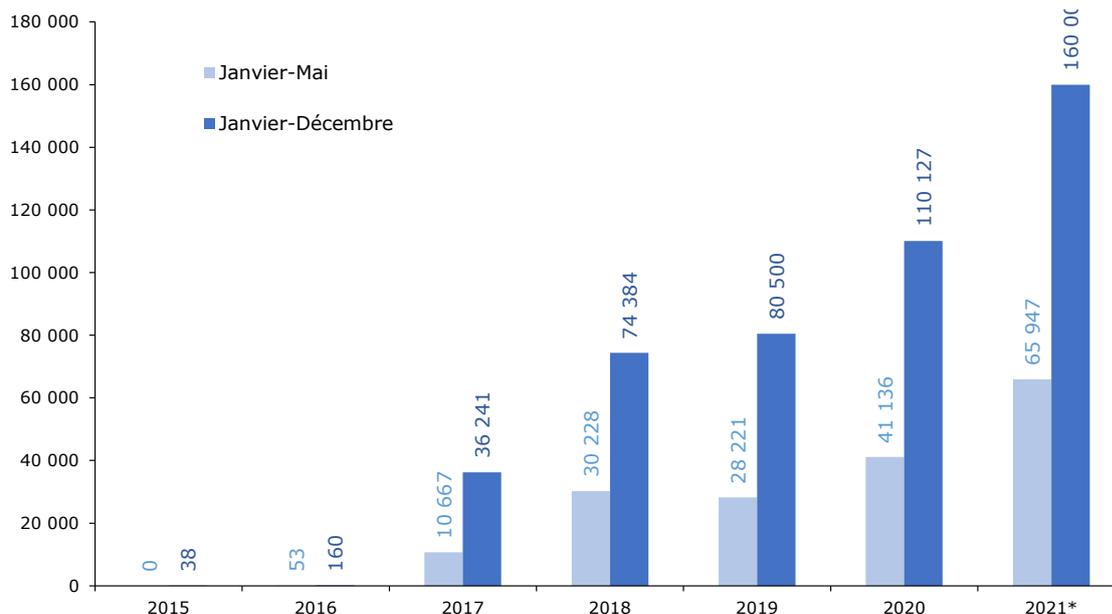
- 74 formalités disponibles en ligne.
- 34 nouvelles formalités ajoutées entre janvier 2020 et mai 2021.
- Augmentation de 78% de l'éventail de formalités proposées en ligne.
- Augmentation de 60% du nombre de dépôts entre janvier et mai 2021 par rapport à la même période en 2020.

**Services destinés aux autorités douanières: Système électronique de gestion des documents (GDE):**

- 30 nouvelles formalités ajoutées entre janvier 2020 et mai 2021.
- Les formalités effectuées dans le SITA (initiées à partir d'une demande externe) ont été systématiquement reliées aux démarches réalisées dans le GDE (gestion interne), ce qui permet de parvenir à une traçabilité numérique de l'ensemble des formalités en cas d'alerte liée à des destinations enregistrées (ADO).

6.4. Le graphique ci-après présente l'évolution de l'utilisation du Système informatique de formalités douanières (SITA), principalement marquée par la pandémie de COVID-19 à partir de mars 2020.

**Formalités présentées dans le SITA par les citoyens**



\* Valeur estimée pour décembre 2021.

Source: AFIP.

### **1) *Optimisation des échanges entre les autorités douanières et les organismes de réglementation transfrontaliers***

6.5. Diverses procédures d'échange de renseignements ont été mises en place, permettant de simplifier et d'assouplir les opérations de commerce extérieur, par exemple:

- Ministère de la sécurité – Direction des registres et des contrôles des précurseurs chimiques (opérations au titre du Décret n° 593/2019);
- Ministère du développement productif – Direction nationale de la gestion de la politique industrielle (opérations au titre de la Résolution n° 256/2000);
- Ministère de la production et de l'environnement de la province de Terre de Feu, Antarctique et Îles de l'Atlantique Sud (opérations douanières liées au certificat d'origine de la zone douanière spéciale régie par la Loi n° 19.640);
- Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche de l'Argentine (opérations au titre des Résolutions n° 3/2018 et n° 12/2018).

### **2) *Communication institutionnelle – améliorations de la communication externe***

- Une communication efficace et opportune à l'intention des citoyens a été mise en place concernant l'actualité, la mise en œuvre des formalités numériques et les nouveaux services ou dispositifs.
- Les renseignements à la disposition des citoyens ont été mis à jour et réorganisés sur la page Web de l'organisme en vue d'en optimiser et d'en faciliter l'accès.

## **7 CONCLUSION ET PERSPECTIVES**

7.1. La situation internationale engendrée par la pandémie de COVID-19 représente sans aucun doute un immense défi. Par conséquent, l'un des principaux objectifs du gouvernement est de consolider une croissance favorisant l'inclusion sociale et de parvenir à un rythme soutenu à moyen terme.

7.2. Pour ce faire, les mesures prises par le gouvernement argentin visent à renforcer une économie toujours plus inclusive et reposant sur une production dynamique, qui puisse garantir la création d'emplois et la stabilité des revenus et qui soit fondée sur le dialogue et le consensus parmi tous les secteurs concernés.

7.3. Cet objectif repose sur les piliers que constituent, entre autres, la reprise économique; la viabilité budgétaire comme outil fondamental de la stabilité macroéconomique, en gardant à l'esprit les priorités relatives au mode d'investissement des recettes publiques; la viabilité de la dette en tant que politique nationale pour atteindre les objectifs d'une croissance favorisant l'inclusion sociale; une politique industrielle dotée d'une vision plus inclusive et fédérale, orientée vers des niveaux de plus en plus élevés d'innovation, de créativité et de productivité; et le développement d'une économie souveraine et équitable au niveau fédéral.

7.4. Dans l'objectif du développement économique et social de l'Argentine, la croissance des exportations joue un rôle de premier plan puisqu'il s'agit là de l'une des conditions nécessaires pour soutenir la croissance économique. L'Argentine accorde donc une importance particulière au système commercial multilatéral et considère l'OMC, qui y occupe une place centrale, comme un outil indispensable pour conférer de la stabilité et de la prévisibilité à ce système. Elle poursuivra donc ses travaux constructifs au sein de l'Organisation en vue de relever les nouveaux défis, mais aussi de résoudre les questions du Cycle de Doha liées au développement qui restent depuis longtemps en suspens, un sujet que l'Argentine juge indispensable pour réduire les écarts de développement et offrir des chances égales à tous en matière de commerce international.

---

## ANNEXE 1

## Mesures commerciales liées à la COVID-19

Mesure	Réglementation	Statut
Suppression de la prescription de licence non automatique pour l'importation de certains dispositifs médicaux liés à la COVID-19.	Disposition n° 5/2020 du Sous-secrétariat à la politique et à la gestion commerciales (J.O. du 18/03/2020)	En vigueur depuis le 19/03/2020.
Mise en place de permis d'exportation délivrés par le Ministère du développement productif, avec l'intervention du Ministère de la santé, pour les appareils d'oxygénothérapie.	Décret n° 301/2020 (J.O. du 20/03/2020) Abrogé par le Décret n° 625/2020 (J.O. du 30/07/2020) Résolution n° 140/2020 du Ministère du développement productif (J.O. du 07/04/2020) Résolution n° 367/2020 du Ministère du développement productif (J.O. du 27/07/2020)	En vigueur depuis le 20/03/2020. <b>Abrogée le 30/07/2020</b>
Suspension temporaire des mesures antidumping appliquées aux importations de seringues hypodermiques en matières plastiques, jetables, stériles, en provenance de Chine.	Résolution n° 114/2020 du Ministère du développement productif (J.O. du 21/03/2020)	En vigueur depuis le 21/03/2020 et tant que perdurera la situation d'urgence sanitaire établie par la Loi n° 27.541 complétée par le Décret n° 260/2020 et prorogée par le Décret n° 167/2021.
Suspension temporaire des mesures antidumping appliquées aux importations de solutions parentérales contenant du chlorure de sodium ou du dextrose, stériles, en systèmes fermés de perfusion, en provenance du Brésil et du Mexique.	Résolution n° 118/2020 du Ministère du développement productif (J.O. du 24/03/2020)	En vigueur depuis le 24/03/2020 et tant que perdurera la situation d'urgence sanitaire.
Mise en place de permis d'exportation pour certains produits liés à la COVID-19.	Décret n° 317/2020 (J.O. du 28/03/2020) Résolution n° 140/2020 du Ministère du développement productif (J.O. du 07/04/2020) Résolution n° 367/2020 du Ministère du développement productif (J.O. du 27/07/2020) Décret n° 405/2020 (J.O. du 24/04/2020) Décret n° 617/2020 (J.O. du 27/07/2020) Décret n° 625/2020 (J.O. du 30/07/2020) Décret n° 243/2021 (J.O. du 19/04/2021) Décret n° 286/2021 (J.O. du 30/04/2021)	En vigueur depuis le 28/03/2020 et tant que perdurera la situation d'urgence sanitaire.
Élimination des droits d'importation intrazonale et de la taxe de statistique pour certains produits liés à la COVID-19.	Décret n° 333/2020 (J.O. du 02/04/2020) Décret n° 455/2020 (J.O. du 11/05/2020) Décret n° 745/2020 (J.O. du 14/09/2020)	En vigueur depuis le 03/04/2020 et tant que perdurera la situation d'urgence sanitaire.
Suspension, tant que perdurera la situation d'urgence sanitaire, de l'obligation de présenter la Déclaration sous serment concernant la composition des produits (DJCP), établie par la Résolution n° 404/2016 de l'ancien Secrétariat au commerce intérieur, pour l'importation de certains produits de l'industrie textile.	Résolution n° 107/2020 du Secrétariat au commerce intérieur (J.O. du 03/04/2020) Résolution n° 149/2020 du Secrétariat au commerce intérieur (J.O. du 03/06/2020) Résolution n° 420/2020 du Secrétariat au commerce intérieur (J.O. du 30/09/2020) Résolution n° 276/2021 du Secrétariat au commerce intérieur (J.O. du 30/03/2021)	En vigueur depuis le 03/04/2020 et tant que perdurera la situation d'urgence sanitaire.

Mesure	Réglementation	Statut
À titre exceptionnel, les documents accompagnant les marchandises en vue de la certification de leur origine et de l'accès aux préférences tarifaires prévues par les accords signés par l'Argentine dans le cadre de l'ALADI et par ceux conclus avec Israël, la SACU et l'Égypte, peuvent être présentés aux autorités douanières après avoir été transmis à l'importateur par voie électronique (sous forme de fichier PDF, d'image ou dans un autre format similaire); leur présentation dans le format original n'est alors pas requise.	Circulaire n° 2/2020 de l'AFIP (J.O. du 06/04/2020)	En vigueur depuis le 07/04/2020.
Suspension pour un délai de 60 jours (prorogeable) de toutes les procédures de fond dont est saisi l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), y compris suspension de certains délais.	Résolution n° 34/2020 de l'INPI (J.O. du 13/04/2020) Résolution n° 37/2020 de l'INPI (J.O. du 28/04/2020) Résolution n° 42/2020 de l'INPI (J.O. du 12/05/2020) Résolution n° 47/2020 de l'INPI (J.O. du 27/05/2020) Résolution n° 51/2020 de l'INPI (J.O. du 09/06/2020) Résolution n° 69/2020 de l'INPI (J.O. du 09/06/2020) Résolution n° 78/2020 de l'INPI (J.O. du 21/07/2020) Résolution n° 109/2020 de l'INPI (J.O. du 05/08/2020) Résolution n° 116/2020 de l'INPI (J.O. du 19/08/2020) Résolution n° 127/2020 de l'INPI (J.O. du 01/09/2020) Résolution n° 142/2020 de l'INPI (J.O. du 02/09/2020) Résolution n° 167/2020 de l'INPI (J.O. du 04/10/2020) Résolution n° 171/2020 de l'INPI (J.O. du 07/10/2020) Résolution n° 183/2020 de l'INPI (J.O. du 10/11/2020)	En vigueur depuis le 13/04/2020. <b>Abrogée le 29/11/2020</b>
Suspension, pour un délai de 60 jours, du recouvrement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), établie par la Résolution n° 2.937/2010 de l'AFIP, visant les importations de produits énoncés dans le Décret n° 333/2020.	Résolution générale n° 4.696/2020 de l'AFIP (J.O. du 15/04/2020)	En vigueur depuis le 15/04/2020. <b>Abrogée le 14/06/2020</b>
Suspension des dispositions de la Résolution de l'ex-SICyM n° 319/1999 et de la Résolution de l'ex-SC n° 169/2018 pour maintenir en vigueur les certificats de surveillance délivrés par les organismes techniques de certification pour tous les appareils électroménagers visés par les résolutions susmentionnées.	Résolution n° 119/2020 du Secrétariat au commerce intérieur (J.O. du 22/04/2020) Résolution n° 207/2020 du Secrétariat au commerce intérieur (J.O. du 08/07/2020) Résolution n° 252/2020 du Secrétariat au commerce intérieur (J.O. du 31/08/2020) Résolution n° 435/2020 du Secrétariat au commerce intérieur (J.O. du 07/10/2020)	En vigueur depuis le 22/04/2020. <b>Abrogée le 31/12/2020</b>

Mesure	Réglementation	Statut
Mise au point, en collaboration avec les pays membres du Forum pour le progrès et le développement de l'Amérique du Sud (PROSUR), de technologies de la santé liées à la COVID-19.	<a href="https://www.argentina.gob.ar/noticias/boletin-prosur-covid-19">https://www.argentina.gob.ar/noticias/boletin-prosur-covid-19</a>	En vigueur depuis le 26/04/2020.
Suspension des délais relatifs aux régimes d'importation et d'exportation temporaires en suspension des droits, pendant la période d'application de la mesure établie par le Décret n° 298/2020 et les textes le modifiant (suspension des délais administratifs).	Résolution n° 4.726/2020 (J.O. du 29/05/2020)	En vigueur depuis le 30/05/2020. <b>Abrogée le 29/11/2020</b>
Report de 60 jours (prorogeable à 2 reprises) du paiement des droits d'exportation pour les entreprises inscrites au Registre des micro, petites et moyennes entreprises (MPME – Loi n° 24.467 et ses modifications et dispositions complémentaires). Cette mesure est invoquée sur présentation de la "Déclaration sous serment de l'exportateur", conformément au paragraphe 2 de l'Annexe II de la Résolution générale n° 3.885 et ses modifications.	Résolution n° 4728/2020 de l'AFIP (J.O. du 01/06/2020) Résolution n° 4787/2020 de l'AFIP (J.O. du 06/08/2020) Résolution n° 4826/2020 de l'AFIP (J.O. du 30/09/2020) Résolution n° 4843/2020 de l'AFIP (J.O. du 29/10/2020) Résolution n° 4 862/2020 de l'AFIP (J.O. du 30/11/2020)	En vigueur depuis le 08/06/2020. <b>Abrogée le 31/12/2020</b>
La commercialisation des masques de type chirurgical et des masques en tissu est exemptée des prescriptions en matière de certification des équipements médicaux, moyens et éléments de protection personnelle établies par la Résolution n° 896/1999 de l'ancien Secrétariat à l'industrie, au commerce et aux mines et ses modifications.	Résolution n° 149/2020 du Secrétariat au commerce intérieur (J.O. du 03/06/2020) Résolution n° 420/2020 du Secrétariat au commerce intérieur (J.O. du 30/09/2020)	En vigueur depuis le 03/06/2020 et tant que perdurera la situation d'urgence sanitaire.
Exonération, pour une période de 60 jours, du paiement des droits d'exportation applicables aux opérations d'exportation de certaines marchandises liées aux cuirs et aux peaux.	Décret n° 549/2020 (J.O. du 23/06/2020) Décret n° 812/2020 (J.O. du 20/10/2020)	En vigueur depuis le 24/06/2020. <b>Abrogée le 31/12/2020</b>

Mesure	Réglementation	Statut
<p>Modification de la Résolution n° 12/2019 de l'ancien Secrétariat à l'industrie afin de prolonger les délais pour l'entrée en vigueur de l'exigence relative au certificat d'homologation des pièces automobiles et/ou éléments de sécurité (C.H.A.S.) avant la commercialisation des produits neufs destinés exclusivement au marché des pièces détachées.</p>	<p>Résolution n° 90/2020 du Secrétariat à l'industrie, à l'économie de la connaissance et à la gestion du commerce extérieur (J.O. du 23/06/2020)</p>	<p>En vigueur depuis le 24/06/2020.</p>
<p>Prorogation du délai pour la vérification périodique des instruments de mesure réglementés, établi par l'article 2 de la Décision de l'ex-SCT n° 73/2003, tant que les dispositions du Décret DNU n° 297/2020 et ses modifications sont en vigueur.</p>	<p>Résolution n° 637/2020 du Secrétariat au commerce intérieur (J.O. du 10/12/2020)</p>	<p>En vigueur depuis le 10/12/2020 et tant que les dispositions du Décret n° 297/2020 et ses modifications seront en vigueur.</p>